

Mercredi

SHERBROOKE

25 avril 1990

81^e ANNÉE - No 55

(WEEK-END: 1,00\$) 0.50¢

Domicile: 3,10\$ par semaine



LANCEMENT B8

Le télescope spatial doit être mis en orbite aujourd'hui



Transportant le télescope Hubble, qui devrait bouleverser nos connaissances en astronomie, la navette Discovery a décollé de Cap Canaveral, hier, en Floride.

DOSSIER A6

Taxes: Drummond arrive loin devant la banlieue

JEUX D'ÉTÉ 91 A3

Le dossier de Sherbrooke est clos à Québec

POLLUTION A4

Sans intervention, la lac Lovering est condamné à mort

HYDRO-QUÉBEC A12

Aide à l'achat de pommes de douche économiques

BASEBALL D3

Wallach mène les Expos à un gain sur les Astros, 5-3



Tim Wallach a produit trois points, hier à Houston.

MÉTÉO A2

(115^e jour de l'année)

**Nuageux: 22 à 10 C
Lever du soleil: 5h46
Coucher du soleil: 19h45
Demain: nuages et soleil**

Sherbrooke, une des plus favorisées

□ «L'état de développement» des MRC du Québec: l'Or Blanc arrive au bas de l'échelle

Cabano (d'après PC)

Parmi les 95 municipalités régionales de comté et les trois communautés urbaines du Québec, la MRC de Sherbrooke figure dans le peloton de tête, parmi les plus favorisées si l'on considère différents aspects importants, comme l'environnement, la situation démographique ou économique. En fait, la MRC arrive au cinquième rang.

Et à l'autre bout de l'échelle d'évaluation, parmi les plus défavorisées, se trouve la MRC de l'Or Blanc, dont le chef-lieu est la ville d'Asbestos.

C'est ce qui ressort d'une volumineuse analyse des 95 MRC du Québec et des trois communautés urbai-

nes qui vient d'être effectuée par le Conseil des affaires sociales du Québec. Les résultats de l'étude seront rendus publics la semaine prochaine mais le Conseil a levé le voile sur une partie du document, hier, lors d'une visite dans le Témiscouata (Bas Saint-Laurent).

Critères

Chacune des 95 MRC et des trois communautés urbaines a été analysée selon quatre indices précis, soit l'indice démographique, la situation économique, la qualité de l'environnement et le secteur social.

Pour chaque MRC, le Conseil des affaires sociales a décerné cinq cotes de A à E, soit une cote pour chacun des quatre indices et une cinquième qui constitue l'indice final, ce que le

Conseil appelle «l'état de développement» de la MRC.

Les quatre indices avaient été établis à partir d'une trentaine de critères. Par exemple, pour l'environnement, on fixait la cote à partir de la qualité du traitement des eaux usées, de l'élimination des lieux de déchets toxiques, de la cueillette sélective des déchets, etc. Pour l'indice démographique, la présence d'une population croissante et jeune est considérée comme avantageuse tandis qu'une région à la population vieillissante et que les jeunes quittent pour s'établir ailleurs vaut une cote plus faible.

C'est la MRC des Chutes-de-la-Chaudière (rive sud de Québec) qui vient en tête avec des cotes A partout, sauf dans le secteur environnemental où elle a un B.

Les neuf autres MRC les mieux classées sont, dans l'ordre, la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO), Rimouski, Thérèse-de-Blainville, Sherbrooke, L'Assomption, Les Moulins, la Vallée-du-Richelieu, Rousillon et Les Mascoutins. Six des plus favorisées sont situées dans la ceinture de banlieue de la ville de Montréal.

Par ailleurs, six des 10 MRC classées dans les derniers rangs proviennent de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Les quatre autres MRC qui se classent dans les dernières sont celles de l'Or Blanc, Vallée-Gatineau, Maskinongé et Pontiac.

Un instrument

La présidente du Conseil, le Dr Madeleine Blanchet, a tenu à préciser

que ces cotes ne visent pas à créer une émulation entre MRC, mais constituent un instrument de travail pour aider les MRC à analyser les obstacles à un développement global harmonieux.

Cette volumineuse étude menée par le Conseil a été appelée le Projet Idées, c'est-à-dire le projet des Indices démographiques, économiques, environnementaux et sociaux.

La semaine prochaine, le Conseil fera connaître également les solutions qu'il propose pour assurer un meilleur développement global. Ces solutions s'axeront sur le respect des solidarités régionales, l'engagement des élus municipaux et les programmes de créations d'emplois sur une base régionale, a indiqué le Dr Blanchet.

Nunziata a fait «une connerie»

— Jean Lapierre

(D'après PC)

Les députés libéraux du Québec à Ottawa ont suivi, hier, le mot d'ordre donné la veille par quelques députés conservateurs québécois et réclamé des excuses publiques de la part de leur collègue John Nunziata, qui a qualifié de «racistes» et de «traîtres» les souverainistes québécois.

Le député Nunziata, candidat à la direction du Parti libéral fédéral, n'était pas aux Communes hier, mais il y sera cet après-midi, sur ordre du président de la Chambre, John Fraser. Il a cependant indiqué hier qu'il n'était pas prêt à faire des excuses et qu'il n'avait rien à se reprocher. Tout au plus est-il prêt à donner des explications.

Les députés libéraux de Shefford et de Saint-Denis, MM. Jean Lapierre et Marcel Prud'homme, n'ont pas dissimulé leur indignation.

«Une connerie impardonnable», a déclaré M. Lapierre, qui promet de faire front commun avec les conservateurs pour réclamer des excuses à M. Nunziata, parce que «ce débat-là dépasse la partisanerie politique».

«S'il veut continuer à faire le con, il peut continuer, mais il n'y a plus personne qui va le prendre au sérieux», a renchéri M. Prud'homme.

Les députés conservateurs François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead) et Louis Plamondon (Richelieu) ont sonné la charge lundi en réclamant un débat d'urgence à ce sujet aux Communes.

Pour toute réaction, Jean Chrétien a affirmé qu'il y avait des racistes partout, même parmi les séparatistes. À l'époque du référendum, a-t-il enchaîné, «on aurait pu évoquer la sédition» contre le gouvernement Lévesque, ou encore «nous servir de notre droit de désaveu» pour bloquer la loi référendaire. «Mais nous avons respecté le droit démocratique de ces gens-là de s'exprimer.»

M. Plamondon a dit de M. Chrétien qu'il était un «provocateur». M. Gérin trouve quant à lui ses propos «incroyables» et «presque plus graves encore» que ceux tenus par M. Nunziata.

Libman s'objecte

À Québec, le chef du Parti Égalité, Robert Libman, s'est quant à lui objecté à l'Assemblée nationale à l'étude d'une motion du Parti québécois dénonçant les propos du candidat à la direction du PLC.

Le député de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, a présenté une motion demandant à l'Assemblée nationale «de condamner sévèrement M. John Nunziata et M. Jean Chrétien, l'un pour avoir assimilé à de la trahison, de la bigoterie et du racisme, la défense légitime des intérêts des Québécois et Québécoises et la recherche démocratique d'un nouveau statut pour le Québec, et l'autre (M. Chrétien) pour avoir laissé entendre que pour beaucoup de personnes associées à ces luttes, cela pouvait être le cas».

Comme M. Brassard a soumis cette motion sans préavis, l'unanimité de l'Assemblée était requise pour permettre un débat. Ce qui ne fut pas le cas avec l'intervention de M. Libman.



Le plan de prévention n'était pas appliqué

La catastrophe a été évitée à Saint-Anne-des-Plaines. L'incendie au dépôt de pneus, qui a vraisemblablement été allumé par une main criminelle, a été rapidement maîtrisé grâce à la technique de l'ilotage. Si le plan d'urgence a bien fonctionné, l'événement a toutefois mis en lumière le peu d'empressement à appliquer le plan de prévention adopté au mois de mars par Québec. À lire en page C10.

Le père de la députée Gabrielle Bertrand a voté contre la loi...

50^e anniversaire du droit de vote des femmes

Lise OUELLETTE

Sherbrooke

S'il n'en avait tenu qu'à la position officielle de son père, Louis-Arthur Giroux, sur le droit de vote pour les femmes, Gabrielle Bertrand ne siégerait certainement pas aujourd'hui à Ottawa, à titre de députée de la circonscription de Brome-Missisquoi.



Gabrielle Bertrand, députée de Brome-Missisquoi.

En effet, ce conseiller législatif, représentant de Wellington au moment du vote, le 25 avril 1940, s'est prononcé contre.

«Il faut se reporter à l'époque. Je me souviens de mon père comme d'un homme assez avant-gardiste. Sauf qu'il a été pris par la ligne du parti unioniste de Maurice Duplessis. Le cardinal Villeneuve également avait mené une grosse campagne contre le droit de vote pour les femmes», tempère Mme Bertrand, au cours d'un entretien téléphonique.

La députée se souvient également de discussions assez vives, à la maison ancestrale de Sweetburg (Cowansville) qui abritait toute la grande famille Giroux, entre Louis-Arthur et sa mère, Mme F.-X.-A. Giroux, née Eugénie Lafond. «Ma grand-mère était une femme impliquée dans divers secteurs de la société, y compris au sein du parti conservateur, et elle a travaillé d'arrache-pied pour promouvoir l'idée du droit de vote aux femmes», relate Mme Bertrand.

Celle-ci avoue n'avoir jamais abordé la question avec son père: «En 1940, j'avais 16 ans et bien d'autres préoccupations en tête. Puis, mon père est décédé seulement cinq ans plus tard».

Le seul

Selon des informations colligées par Jacques Gagnon, enseignant au département des sciences sociales du Collège de Sherbrooke et auteur du

volume «Les Cantons de l'Est», ainsi que par un historien de la division de la recherche à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, M. Giroux a été le seul parmi les 12 députés siégeant alors à Québec et les trois conseillers législatifs des Cantons de l'Est à voter contre le projet de loi.

Le relevé du vote enregistré pris à l'Assemblée nationale le 11 avril 1940 indique en effet que les deux autres unionistes de la région, à savoir Johnny Bourque, député de Sherbrooke, et J. Robinson, député de Brome, étaient absents au moment du vote. Absence stratégique ou pas? L'histoire ne le dit pas.

Donc, à l'exception de T. H. Lapointe, député libéral de Wolfe, qui était aussi absent lors du scrutin, tous les autres députés, des libéraux, ont voté en faveur. Il s'agit des S. E. Desmarais, de Richmond; H. L. Gagnon, de Frontenac; W. J. Duffy, de Compton; R. F. Frégeau, de Stanstead; H. A. Gosselin, de Missisquoi; C. M. Bullock, de Shefford; A. V. Rajotte, de Drummond; W. Girouard, d'Arthabaska; et L. Houde, de Mégantic.

Au Conseil législatif, au moment du vote le 25 avril, journée où la loi a été en outre sanctionnée, les libéraux Jacob Nicol, de Bedford, et Élisée Thériault, de Kennebec, ont accordé leur appui à la pièce législative.

Une première candidate estrienne en 66 — A2

Instructeur de hockey accusé d'agression sexuelle

Sorel (PC)

À l'endemain même de son éclatante victoire au championnat canadien de hockey Midget AAA, l'instructeur-chef des Riverains du Richelieu a été arrêté par la police et accusé de six chefs d'agression sexuelle et de grossière indécence.

Cette affaire n'est pas sans rappeler celle de Jean Bégin, l'ex-instructeur des Voltigeurs de Drummondville de la LHJMQ, qui en janvier dernier avait enregistré un plaidoyer de culpabilité aux sept chefs d'accusation d'agression sexuelle qui pesaient contre lui.

Les actes reprochés à Bégin se seraient déroulés sur la personne de deux mineurs de 9 et 11 ans, entre novembre 1988 et janvier 1989.

L'arrestation de Stéphane Valois, âgé de 27 ans, a semé la consternation non seulement à Sorel, où il demeure, mais également un peu partout dans les milieux du hockey mineur au Québec, où il est reconnu comme un instructeur au potentiel illimité.

Deux anciens joueurs

Les actes reprochés à Valois remontent à décembre 1986 et à mars 1987, alors qu'il était instructeur d'une autre équipe de hockey mineur, sur la rive sud de Montréal.

Les présumés victimes sont deux de ses anciens joueurs, qui ont aujourd'hui 16 ans et qui avaient seulement 12 ans à l'époque.

Valois est soupçonné d'avoir eu des relations sexuelles illicites avec eux, à un endroit autre qu'un aréna.

L'histoire a filtré pour la première fois le Vendredi saint. Certains joueurs ont laissé entendre au directeur général des Riverains, M. Pierre Lafontaine, que l'instructeur chef de cette équipe pouvait être impliqué dans un scandale sexuel.

M. Lafontaine en a parlé à l'assistant-instructeur de l'équipe, M. Yves Cournoyer, en l'occurrence policier à la Sûreté municipale de Sorel, qui a avisé le directeur de son corps policier, M. Bryan Lannigan qui, de son côté a alerté la Sûreté du Québec.

Plusieurs policiers ont même enquêté directement durant le championnat canadien de hockey Midget AAA, qui s'est tenu, ironie du sort, au Colisée Cardin de Sorel.

Selon M. Claude Saint-Germain, gouverneur des Riverains, les policiers auraient été en mesure d'arrêter Valois dès vendredi dernier, mais ils n'ont pas voulu perturber le tournoi de la Coupe Air Canada.

Après avoir passé une nuit en prison, le jeune instructeur semblait abattu, hier midi, lors de sa comparution au palais de justice de Sorel. Il marchait tête basse.

Il a pu reprendre sa liberté moyennant certaines conditions, soit de demeurer à la même adresse, rue Ferland, à Sorel, de ne pas communiquer avec les victimes, de ne pas être en contact direct avec des mineurs, sauf à sa boutique, de ne pas entrer dans un aréna, sauf comme spectateur.

Son enquête préliminaire aura lieu le 22 mai, à Sorel.

LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

Une première femme de l'Estrie était en lice en 66

Lise OUELLETTE Sherbrooke

En matière de candidatures féminines à l'Assemblée législative (aujourd'hui l'Assemblée nationale), l'Estrie n'a pas mis trop de retard à emboîter le pas... par rapport à l'ensemble de la province évidemment et non par rapport à l'année où le droit de vote a été accordé aux femmes.

Alors que Claire Kirkland-Casgrain devenait la première députée, en 1962, Thérèse Mercier devenait, elle, en 1966, la première femme de la région à se présenter candidate. Elle l'a fait dans Compton et sous la bannière du Ralliement national.

Il a fallu attendre ensuite la campagne électorale de 1973 pour qu'une autre femme se manifeste. Ce fut Jacqueline Drouin-Pelletier, porte-étendard de l'Union nationale dans le comté de Richmond.

Pas une candidate aux élections de 1970 et de 1976.

Déblocage

Mais en 1981, un véritable déblocage s'est produit: Carmen Juneau, du Parti québécois, était élue dans Johnson, une première dans l'histoire de l'Estrie, tandis



La ministre Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François, a été élue pour la première fois en 1985.

que trois autres femmes avaient tenté une percée et que la plupart appartenaient à des partis de pouvoir.

Cette année-là en effet, Monique Gagnon-Tremblay a porté sans succès l'étendard libéral dans Saint-François, Denise Lemire-Skopad, celui du Parti québécois dans Richmond, et Marie Charest essayait d'imposer l'Union nationale dans Johnson.



Carmen Juneau, de Johnson, est la première femme à avoir été élue députée en Estrie.

Excellent millésime

1985...excellent millésime pour la représentativité féminine puisqu'un nombre sans précédent de 11 femmes briguent les suffrages et qu'un nombre tout aussi sans précédent de trois femmes remportent la victoire dans la région. Ainsi, Carmen Juneau, péquiste, est reportée au pouvoir dans Johnson, Madeleine Bélanger, libérale, remplace son époux décedé (Fabien Bélanger) dans Mégantic-Compton et la libérale Monique Gagnon-Tremblay voit sa seconde tentative couronnée de succès dans Saint-François.

La même année fait également entrer dans la grande histoire la députée de Saint-François, Mme Gagnon-Tremblay, à titre de première femme nommée ministre en Estrie. Affectée alors à la Condition féminine, elle est passée depuis au ministère de l'Immigration et des communautés culturelles, en mars 1989 plus précisément.

Aux élections de 1989, encore 11 candidates briguent les suffrages mais cette fois dans neuf des 11 comtés de la région. Les trois femmes élues en 1985 méritent à nouveau l'appui de leur commettants et commettants.

Mentionnons enfin qu'au fédéral, depuis 1972, seule Gabrielle Bertrand, du Parti conservateur, siège à la Chambre des communes, ayant été élue la première fois en 1984 et à nouveau en 1988.

Au Sénat, toujours en provenance de l'Estrie, on retrouve les noms de feu Yvette Boucher-Rousseau, ex-Coaticookoise rattachée au Parti libéral du Canada, nommée en 1979, et Louise-Marguerite Renaude-Lapointe, originaire de Disraeli, de la même formation politique, nommée en 1971.

Lien direct avec la 55: la MRC de Coaticook insiste

Christian CARON

Coaticook

Les membres de la Coalition pour un accès direct à l'autoroute «55», pour desservir la Municipalité régionale de comté de Coaticook, viennent de remettre un mémoire de 30 pages étoyant leur revendication au ministre délégué aux Transports et député de Richmond, Yvon Vallières.

Le document tend à démontrer que ce projet de voie de contournement de la municipalité d'Ayer's Cliff constitue une priorité. «Il est nécessaire de créer un lien routier avec les grands centres si nous voulons que la région puisse avoir les mêmes chances de se développer sagement», a mentionné le préfet de la MRC, Jean-Marc Dupont, qui a ren-

contré le ministre en compagnie de plusieurs représentants du milieu dont le député de la circonscription d'Orford, Robert Benoit.

Rappelons que la Coalition a été formée il y a à peine deux mois et qu'elle regroupe les représentants de la MRC de Coaticook, de la Ville de Coaticook, de la Corporation de développement économique régional de Coaticook et de la Chambre de commerce de Coaticook. «Nous voulons que les gens puissent entrer par la grande porte», d'indiquer le préfet de la MRC de Coaticook, en faisant allusion au fait que la région de Coaticook est l'une des seules de Cantons de l'Est qui n'ait pas d'accès direct à l'autoroute.

Le mémoire démontre également que le tracé, d'une longueur de près

de quatre kilomètres, ne touche aucunement à la MRC de Memphrémagog. Une longue liste d'appuis de représentants politiques, de maires, de commerçants et d'industriels accompagnait le document remis au ministre.

La réaction de M. Vallières, selon le groupe, fut de dire que le gouvernement du Québec ne possède actuellement pas les sommes requises pour de tels projets. Néanmoins, le député et ministre des Transports fera bientôt parvenir par écrit la position qu'il entend prendre à ce sujet.

Les membres attendront donc, dans un premier temps, la réponse du ministre Vallières. On s'entend toutefois pour dire qu'il faudra revenir très souvent à la charge pour obtenir gain de cause dans ce dossier.

FAITS DIVERS

Voleurs dérangés en plein travail

Sherbrooke — Un automobiliste qui avait aperçu, vers 2 h 30 hier, deux individus affairés près d'un dépanneur de la rue Wilson, dans le nord de Sherbrooke, a donné l'alerte aux policiers et le résultat ne s'est pas fait attendre.

En moins de deux, les patrouilleurs de nuit ont cerné le secteur.

Effectivement, deux hommes, âgés de 19 et de 20 ans, étaient à démanteler un des murs de brique afin de pouvoir s'infiltrer à l'intérieur du commerce et aller y quérir de la bière, a-t-on appris hier.

Comme le chemin était parsemé d'embûches, ils avaient déjà déplacé des boîtes de conserve qui leur barraient le passage.

Dérangés en pleine besogne, ils ont détalé comme des lapins à la vue des patrouilleurs.

Qu'à cela ne tienne, le sergent Jean-Pierre Allaire et les policiers Daniel Breton et Yves Rancourt ont retracé les suspects en moins de 15 minutes.

Un a été cueilli du côté de la rue McGregor; l'autre a été surpris dans le secteur des boulevards Lionel-Groulx et Portland.

Ils ont passé le reste de la nuit au quartier général. Ils y ont rencontré les détectives Guy Chouinard et Jean-Pierre Rodrigue pour être finalement conduits devant le tribunal, hier après-midi.

Où est la camionnette blanche?

Sherbrooke — L'affaire de l'agression dont aurait été victime une femme de 36 ans, rue Drouillette, dans la nuit de dimanche à lundi, est toujours dans une impasse.

Une rencontre de près de trois heures avec la victime, hier matin, n'a pas permis au détective Gilles Tanguay, de la Police municipale de Sherbrooke, de déboucher sur une piste solide.

Rappelons qu'une femme, passablement ivre, aurait été abordée par le conducteur d'une camionnette blanche. Il aurait proposé à la femme de faire l'amour. Elle aurait refusé. Il l'aurait frappée.

La victime a subi une commotion cérébrale et une coupure au-dessus de l'oeil droit. Elle a quitté l'hôpital moins d'une douzaine d'heures après l'admission.

La police croit que la victime a été malmenée par quelqu'un et que quelqu'un est le conducteur d'une camionnette blanche.

S'il y a des témoins de cette agression perpétrée sur la rue Drouillette, dans le quartier ouest de Sherbrooke, ils peuvent communiquer au quartier général de la rue Marquette, à 821-555 ou 45.

Enquête terminée sur le cadavre

Ascot Corner — La Sûreté du Québec a pour ainsi dire complété son enquête relativement à la découverte du corps de M. Alonzo Côté, âgé de 53 ans, de Sherbrooke.

Des passants avaient aperçu le cadavre en état de décomposition avancée devant une maison délabrée du chemin du Ruisseau, à Ascot Corner, en fin de semaine.

M. Côté avait été porté disparu au mois de novembre 1989. Il y a à peine une quinzaine de jours, les médias avaient émis un avis de recherche à la demande des parents et de la Police municipale de Sherbrooke.

La police croit que l'homme est mort au début de novembre après l'absorption de médicaments et de bière. Le corps a passé l'hiver sous la neige.

Le rapport d'autopsie n'a révélé aucun fait que la police ne savait déjà.

Pyromane relâché

Sherbrooke — Reconnu comme pyromane, aperçu près des lieux de deux incendies d'origine criminelle, arrêté et interrogé, un homme a finalement été relâché par les policiers de Sherbrooke.

Sur le coup de minuit, dimanche, deux feux ont éclaté dans des rebus près de l'édifice abritant la Caisse populaire sociale et près d'un édifice à logements, rue King Ouest.

Matés à temps, les deux incendies n'ont eu que des conséquences mineures mais ce genre de situation inquiète.

Après une enquête minutieuse et plusieurs vérifications, la police n'a eu d'autre choix que de libérer le suspect mais ce n'est pas terminé.

Il reste des avenues à explorer et un rapport complet sera soumis au procureur du district.



Un peu de fraîcheur, S.V.P.

Une autre preuve que la chaleur est revenue, Sandra Langevin s'est dépêchée à prendre une habitude estivale, hier, histoire de se rafraîchir... et bien sûr de déguster. Aux endroits à l'abri du vent, le mercure a grimpé aux alentours des 20 degrés Celsius, hier, à Sherbrooke.

Les 70 syndiqués de l'Hôtel Delta acceptent un premier contrat de travail

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Les cheminots sont vites sur leur... rail. Cinq mois après l'embauche des premiers travailleurs à l'Hôtel Delta de Sherbrooke, la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers a réussi l'exploit de décrocher l'accréditation syndicale, de mener à terme des négociations avec l'employeur et d'obtenir un vote majoritaire en faveur des offres.

Une première convention collective devrait donc être signée avant le 1er mai.

«La négociation s'est effectivement bien déroulée...», admet le responsable local des griefs chargé de cette négociation, M. Éric Moreau.

«Tout n'a pas été aussi facile que ça peut en avoir l'air, maintenant. Mais il est vrai que nous avons fait face à un employeur qui n'a pas créé

d'obstacles et qui était intéressé à négocier... Il n'y a pas eu de mésentente...»

Lors de l'assemblée générale tenue en début de semaine, les membres du syndicat, le local 542, ont voté majoritairement en faveur de ce qui deviendra leur premier contrat de travail. Il couvre la période du 1er mai 1990 au 30 juin 1993.

Au plan salarial, une rétroactivité remontera jusqu'au 21 décembre 1989, rapporte M. Moreau.

Il ajoute que les salaires des 70 employés syndiqués de l'Hôtel Delta (tout le personnel sauf les employés de bureau) rejoindront ceux de leurs collègues les mieux payés du milieu hôtelier, à Sherbrooke, à compter du mois de novembre 1990.

«Pour les dépasser, par la suite!» Une clause prévoit en effet une augmentation de salaire de 5 pour cent en mai 1992 et, si cela ne suffit pas pour faire d'eux les mieux payés

de l'industrie hôtelière sherbrookoise, ils auront droit alors au même traitement que ceux-là, plus 0,05 \$.

Parmi les points saillants de ce contrat, il note les dix congés fériés auxquels s'ajoutent deux congés flottants; les assurances collectives, et les congés spéciaux prévoyant dix journées de congé en cas de décès du conjoint ou d'un enfant, etc.

Les cheminots ne sont pas étrangers au monde hôtelier. Très tôt, ils sont entrés dans les hôtels que détenait le CN. Puis, ils ont élargi leurs horizons à d'autres hôtels du pays où ils ont acquis une bonne clientèle.

LA QUOTIDIENNE

130-6925

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: un front venant de l'ouest a amené des nuages et des averses sur la majorité des régions. La couche de nuages et la possibilité d'averses persistent toute la journée.

Les températures demeureront ou passeront au-dessus des normales saisonnières sur l'ensemble de la province.

Estrie, Ottawa-Hull-Cornwall, Montréal: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Risque d'orages. Max.: 20 à 22. Min.: 10 à 12. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Beauce: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Max.: 15 à 18. Min.: 7 à 10. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

Laurentides: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Risque d'orages. Max.: 19 à 21. Min.: 8 à 10. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses.

Pontiac-Gatineau et Lévis: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Risque d'orages. Max.: 19 à 21. Min.: 8 à 10. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: nuageux avec averses. Max.: 14 à 16. Min.: 6 à 8. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec possibilité d'averses.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouki-Matapédia: nuageux avec quelques averses. Max.: 10 à 12. Min.: 3 à 5. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec possibilité d'averses.

Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et averses dispersées. Éclaircies plus fréquentes en après-midi. Max.: 18 à 20. Min.: 7 à 9. Risque de précipitations: 40 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Risque d'orages. Max.: 18 à 20. Min.: 7 à 9. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ennuagement en matinée. Nuageux avec averses dispersées par la suite. Max.: 8 à 10. Min.: 2 à 4. Risque de précipitations: 40 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux avec averses. Max.: 5 à 7. Min.: 1 à 3. Risque de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses.

Vers le soleil

Acapulco	26 31	Barbade	28 29
Bermudes	21 22	Brownsville	24 30
Daytona Beach	17 27	Guadalajara	14 30
Guadeloupe	24 30	Honolulu	22 31
Kingston	26 30	La Havane	19 27
Las Vegas	13 26	Los Angeles	12 17
Mazatlan	24 34	Merida	21 34
Mexico	14 25	Miami Beach	20 26
Myrtle Beach	13 24	Nassau	23 27
Orlando	19 29	Palm Springs	20 27
Reno	3 16	San Juan	24 29
Tampa	18 31	Trinidad	25 30
West Palm Beach	21 28		

INDEX

Arts:	D-6
Carrières et professions:	B-8
Décès:	C-10
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-3
Santé:	B-3
Sports mal gardés:	B-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 511 X 28

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION	
Jean-Guy Dubuc Président et Éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION	
Jean Vigneault Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles
Roch Bilodeau Chef adjoint-rédaction	Stéphane Lavallée Chef de bureau
Pierre-Yvon Bégin Chef des nouvelles	Denis Messier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ	
J. Bertin St-Amand Directeur marketing	Gilles Boisjoly Directeur des ventes
PRODUCTION	
Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production	Gérard Pâpin Adjoint
J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ	
André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE	
Jean-Nil Laporte Directeur au tirage	André Cuesteau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT	
Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadou	Claude Ouellet Jean-Marc Pâpin Gaston Pinarid Jean-Charles Poulin Pierre Fournier
EXPÉDITION	
Michel Dayon Gérant	BÂTISSE André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe.
Enregistrement No. 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camion et routes motorisées: 1 an \$130,00, 6 mois \$77,00, 3 mois \$40,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$200,00, 6 mois \$125,00, 3 mois \$80,00. 1 mois \$30,00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

«La Tribune» est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation (ABC) et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Press, le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Les femmes ont obtenu le droit de vote il y a 50 ans, croyez-vous qu'elles aient d'autres batailles à livrer?



Germaine Beaudette Rose Ménard Marc Courchesne

Germaine Beaudette, Bromptonville: «Sûrement, mais à mon âge je n'y pense pas beaucoup. Il y a certainement encore des inégalités.»

Rose Ménard, Bromptonville: «Probablement, oui. Les femmes ont encore bien des choses à obtenir.»

Marc Courchesne, Bromptonville: «Les femmes ont passablement obtenu les droits dont elles avaient besoin. Je crois qu'actuellement c'est assez équitable.»

Francis Houle, de Bromptonville: «Non, je trouve que c'est la même chose pour les hommes et les femmes. Je ne sais pas si les femmes ont les mêmes droits, mais elles sont capables de faire les mêmes choses que les hommes.»

Manon Galipeau, Bromptonville: «Oui, par exemple, lutter pour qu'il y ait une femme premier ministre du Canada. Il faudrait qu'il y ait de l'équité partout. À travail égal, salaire égal.»

Adrien Ouellet, Bromptonville: «Il reste toujours des batailles à gagner. Les femmes devraient lutter contre l'impôt, parce qu'il y a beaucoup de femmes seules et pauvres. Le seuil de la pauvreté est de 15 000 \$. Pourtant, on commence à être taxé à partir de 5200 \$. C'est ridicule de taxer les pauvres et les gens sur le bien-être social.»



Francis Houle Manon Galipeau Adrien Ouellet

Dossier clos à Québec... à moins que Sherbrooke fasse une offre

□ Sports-Québec est à la recherche d'une autre ville pour présenter les Jeux d'été 91

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Sports-Québec est maintenant à la recherche d'une autre ville susceptible de présenter la finale des Jeux du Québec d'août 1991, à la suite de la décision de Sherbrooke de se retirer.

«Sur confirmation de la position de la municipalité, Sports-Québec devra enclencher le mécanisme pour trouver une autre alternative», a déclaré hier le directeur général de l'organisme, Bertrand Rousseau, qui attendait une confirmation écrite de la décision des élus sherbrookoïses.

«Il s'agit de trouver un milieu pos-

sédant les infrastructures techniques requises et qui se satisfasse des normes de PADEL (le Programme d'aide et de développement des équipements de loisirs)», a indiqué Bertrand Rousseau.

«Nous sommes respectueux de leur décision (à la Ville de Sherbrooke), ils ont joué en bons joueurs. Peut-être que ce sera pour une prochaine fois», a-t-il ajouté.

Même s'il dit ne pas souhaiter «vivre année après année avec un si court délai», le directeur général de Sports-Québec croit disposer de suffisamment de temps pour trouver une autre ville pour les Jeux de l'été 1991.

Il cite d'ailleurs les cas de St-Geor-

ges-de-Beauce (hiver 1974 et été 1979) et Amos (hiver 1978), deux villes qui ont su organiser les jeux à l'intérieur d'un délai de 12 mois et avec succès sur le plan financier.

L'attaché de presse du ministre Gaston Blackburn, Pierre Laramée, a mentionné hier qu'aux yeux du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), le dossier est clos pour ce qui est de la candidature de Sherbrooke.

«Les positions étaient claires, on les a exprimées à Sherbrooke, qui a pris sa décision. Le dossier de la Ville nous semble clos, à moins qu'elle ne revienne avec de nouvelles proposi-

tions à Sports-Québec», a dit M. Laramée.

Le président du Bureau du tourisme et des congrès de Sherbrooke (BTCS), Gaston Leroux, a pour sa part indiqué que la tenue des Jeux du Québec à Sherbrooke aurait entraîné d'importantes retombées et fourni une occasion de promotion importante pour la région.

Et même s'il reconnaît que «la balle est dans le camp du gouvernement», M. Leroux signale que si jamais les Jeux se tenaient à Sherbrooke, le BTCS serait disposé à «répondre à toutes les demandes de la Ville».



Le grand déménagement

La succursale de la Société des alcools du Québec située aux Promenades King à Sherbrooke était fermée, hier. Et pour cause: c'était jour de déménagement. C'est dans de nouveaux locaux, à la Place des congrès, que la SAQ ouvre aujourd'hui un nouveau magasin pour desservir le secteur. La formule se veut innovatrice et le choix sera plus grand.

LES COULISSES DE L'HOTEL DE VILLE

• Appui à l'UMQ

Le conseil municipal de Sherbrooke enverra une lettre d'appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour demander au gouvernement du Québec de tenir des assises sur la fiscalité municipale avant toute modification du pacte fiscal. La résolution du conseil, présentée par le conseiller Ulric Chainé, a bien failli ne pas passer en raison des réticences du maire Jean Paul Pelletier, qui était en désaccord avec le préambule.

A la suggestion du conseiller Bernard Tanguay, les «considérants» ont été retirés, de sorte que la résolution a finalement reçu l'aval du maire. Le préambule soulignait notamment qu'avec la réforme de la fiscalité municipale en cours, le gouvernement remet en question «dangereusement et unilatéralement» le principe du pouvoir municipal et que les pouvoirs de taxation accrus accordés aux commissions scolaires menacent l'autonomie municipale, en plus d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables sans leur donner de nouveaux services. Le maire Pelletier a refusé de dire avec quels éléments précis du préambule il était en désaccord.

• Contrat avec la SPA

La Ville de Sherbrooke et la Société protectrice des animaux (SPA) ont signé un contrat pour l'année 1990 et 1991, pour le contrôle des animaux sur le territoire municipal. En vertu de l'entente, Sherbrooke versera 2625 \$ par mois à la SPA durant l'année 1990 et 2760 \$ par mois en 1991.

Nouveau règlement sur la reprise des cours

Sherbrooke (FG)

En dépit de vigoureux efforts, la commissaire Caroline Paquette, de la CSCS, n'a pu convaincre une majorité suffisante de collègues pour faire biffer du futur règlement sur le passage des élèves d'un niveau à l'autre, un article relié à la reprise des cours.

La commissaire du quartier nord aurait voulu qu'il soit clairement prévu que l'élève ne devra reprendre que la matière échouée, peu importe la façon dont son bloc de cours est organisé. L'ensemble se compose habituellement de quatre cours, mais il existe des exceptions. Et c'est là que ça pose problème.

Ainsi, par exemple, plutôt que de forcer l'élève de secondaire II ayant échoué en français à refaire l'année suivante cette matière et l'éducation physique, car tel est son bloc, Mme Paquette ne voulait aucune exception. «Notre objectif devrait être de mieux s'ajuster en fonction des besoins des élèves. De la façon dont l'article est présenté, on donne simplement une réponse administrative à un besoin administratif. Est-ce qu'on vise à satisfaire la clientèle ou à faciliter l'administration? C'est inimaginable qu'on ne puisse trouver une alternative au lieu de forcer l'étudiant à reprendre une matière déjà réussie. C'est démotivant pour les élèves», a soumis Mme Paquette.

La discussion qui allait suivre a permis de voir que Mme Paquette ne serait pas épaulée par une majorité

suffisante de collègues. Alors que des commissaires lui ont fait remarquer que la situation qu'elle déplore se produit «de façon très marginale», l'ex-présidente du conseil des commissaires a assisté à un vote dont l'égalité a été brisée par la voix de son successeur, Jacques Demers: il a fait front commun avec le groupe de commissaires opposés aux vues de Mme Paquette.

Sur le reste, les élus ont fait preuve d'unanimité sur les autres points du document amendé présenté par les services de Denis Lacoste. Déposé en conformité avec la Loi sur l'instruction publique, le règlement, qui sera en vigueur à compter de la prochaine année scolaire, vient en définitive confirmer la pratique courante en matière de classement des élèves et de leur passage d'une année à l'autre, au primaire comme au secondaire. Il établit un cadre général d'intervention, éliminant ainsi toute possibilité d'arbitraire de la part d'une direction d'école.

Aussi, sans doute pour faire en sorte que les partisans de Mme Paquette acceptent mieux la pilule, Michel Ellyson, président de l'exécutif, a noté que le règlement, «sans être la perfection», demeure un acquis valable qui pourra éventuellement être modifié. «Il sera toujours possible, l'an prochain, d'y apporter des changements. On verra à la pratique», a-t-il dit pour calmer les humeurs.

Joane Bazinet démolit l'administration Lavallée

Sherbrooke

Lançant sa campagne en vue de ravir le siège du district 1 à l'élection complémentaire de Rock Forest, la candidate Joane Bazinet a tiré à boulets rouges hier sur l'administration Lavallée.

Dans une charge à fond de train, et disant ne pas craindre «des menaces répétées du maire», Mme Bazinet a soumis une série de questions sur la gestion actuelle.

«Pourquoi avoir attendu six ans pour se retrouver avec une taxe spéciale pour résorber le déficit? Pourquoi un déficit de plus de 700 000 \$ attribué au service des loisirs pendant

quatre ans a-t-il été camouflé par des transferts budgétaires? Pourquoi les soumissions sont-elles déguisées afin de favoriser des entreprises spécifiques?», a notamment demandé Mme Bazinet.

Tout en pourfendant l'administration du maire Lavallée sur des dossiers comme celui de l'hôtel de ville, le «dézouage à gauche et à droite au détriment de la qualité de vie» ou encore le niveau d'endettement, qui fait que «40 pour cent de nos taxes vont au paiement des emprunts», Mme Bazinet s'interroge à savoir à qui la situation profite.

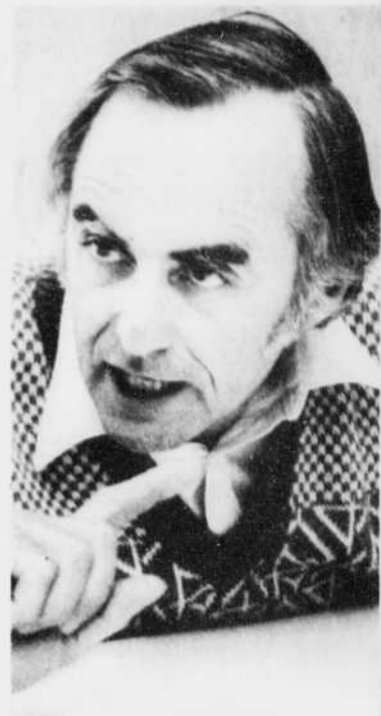
Pour sa part, se refusant à toute promesse, elle dit offrir sa «complète intégrité et un plus grand respect aux citoyens du district».



Joane Bazinet

De l'information qui choque à la CSCS

François GOUGEON Sherbrooke



Clermont Domingue

Les commissaires de la CSCS, avec à leur tête Clermont Domingue, seraient-ils allergiques à tout ce qui s'appelle information et consultation et pouvant susciter des débats publics en regard de l'annonce de coupures de postes d'enseignants et de réduction de services?

A tout le moins, ce commissaire n'a pas mâché ses mots pour déplorer les fuites survenues dans les médias ces derniers temps sur des hypothèses de travail pour l'organisation de la prochaine année scolaire. Il a même soumis, puis retiré, un projet de résolution qui aurait eu pour effet de museler toute information à ce sujet.

«Le conseil des commissaires se trouve à la remorque des médias... On fait des annonces hypothétiques de coupures et cela crée des inquiétudes. Encore ce soir (lundi), nous faisons face à deux délégations de l'école Le Goëland et ce, alors qu'aucune décision n'a été prise... On annoncera les coupures quand elles seront décidées. Avant cela, ce n'est pas responsable et malsain en démocratie de retrouver des hypothèses dans les médias», a-t-il dit avec vigueur.

Quintal sursaute

Le directeur général intérimaire, Roland Quintal, n'a pu faire autrement que de sursauter sur sa chaise: «Comment, devais-je promptement réagir, pourrais-je mener mes consultations? Vous me placez dans un étau et on ne pourra plus fonctionner. Car si je ne consulte personne, on va m'accuser de travailler en catimini dans mon bureau du sixième étage. Et l'effet sera pire pour nos gens qui vont apprendre les coupures dans les journaux, au lendemain d'une réunion des commissaires».

«Abus de pouvoir» dénoncé par CHLT

Sherbrooke (FG)

L'enregistrement des débats à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS) semble répugner souverainement à certains commissaires.

Du moins, lors de la rencontre publique de cette semaine à la CSCS, le journaliste Pierre Bolduc, de CHLT radio, a appris sans ménagement de la bouche de la commissaire Louise Roy qu'il n'aurait pas le droit d'enregistrer les échanges sur magnétophone. A la levée de la séance, elle a cavalièrement exigé l'embargo.

A la station de radio, interrogé sur cette affaire, le directeur de l'information, Alain Campagna,

a fort mal réagi. «Ce n'est pas la première fois que des commissaires tentent ainsi d'intimider nos reporters, a-t-il déclaré. Mais ils n'ont aucun droit d'agir ainsi; c'est carrément de l'abus de pouvoir car rien, légalement, ne les autorise à museler ainsi la presse. La situation n'en restera pas là... Non seulement les commissaires organisent-ils leur ordre du jour de façon à passer le plus tard possible les points importants, mais ils font tout pour limiter l'information dont le public a droit. Je suis très choqué de l'attitude de ces gens. Les commissaires sont élus pour administrer des deniers publics et répondre publiquement de leur gestion et non pour agir en cachette!»

Le Phare affiliée à l'Association des écoles internationales

Sherbrooke (FG)

L'école internationale à Le Phare, à Sherbrooke, qui accueillera ses deux premiers groupes d'élèves à l'automne, sera affiliée à l'Association des écoles internationales.

Le directeur de la polyvalente, Jean de Francesco, a ainsi confirmé qu'il n'est pas revenu les mains vides de sa récente mission au siège social de l'Association des écoles internationales, à Genève, en Suisse.

Lors de ce voyage, il a obtenu l'assurance que l'école qu'il dirige sera affiliée à l'organisme international. «J'attends cet avis officiel ces jours-ci. Il restera ensuite à obtenir l'accréditation; ce qui se fera l'an prochain, après la visite des examinateurs délégués par l'Association des écoles internationales», a expliqué M. de Francesco, au sujet de l'initiative qu'on ne retrouve qu'en de rares exemplaires au Québec. Pour lui, cette ultime étape ne fait pas de doute: l'école, par la qualité de ses ressources tant humaines que physiques, cadre parfaitement bien pour l'obtention de l'accréditation.

Avec le résultat que l'accent est maintenant mis plus que jamais sur la réalisation des différentes étapes visant à former le personnel enseignant et à créer l'atmosphère intellectuelle propice à l'organisation d'une école internationale. Déjà, a fait remarquer le directeur de Le Phare, une session reliée à la première mise en situation, celle portant la méthodologie du travail intellectuel, a été offerte la semaine dernière aux enseignants participants. Une autre rencontre de ce type est prévue pour le 18 mai. Cela est rendu possible grâce à la participation d'un conseiller pé-



Jean de Francesco

dagogique de Chambly, où l'on retrouve une telle école internationale. D'autres étapes interactives permettront de toucher des domaines comme l'environnement, la santé et les services sociaux et les services communautaires.

Décrié par les partisans d'une école démocratique et ouverte, le projet à Le Phare n'a aucunement pour but de créer un groupe sélect d'élèves, assure son directeur. «Il ne faut pas voir l'école internationale ici comme d'autres ailleurs dans le monde qui sont réservées à des enfants d'ambassadeurs, indique Jean de Francesco. L'idée pédagogique s'inscrit essentiellement dans une notion d'ouverture plus grande des jeunes face à la réalité mondiale.»

Enfin, concernant son propre déplacement en Suisse, où il a pu se familiariser davantage avec la structure des écoles internationales, le directeur de Le Phare a fait taire les rumeurs voulant que ses frais de dépla-

cement s'élevaient à 8000 \$. «J'étais invité par l'Association des écoles internationales. Mes dépenses, comblées à même le budget d'organisation de 25 000 \$ autorisé par la Commission scolaire, n'ont pas dépassé les 1500 \$», a-t-il soutenu.

Depuis trois générations

J.A. Robert Ltée Fourrure

Bien entreposées, vos fourrures resteront belles et fidèles de longues années

ENTREPOSAGE ASSURANCE VALEUR À NEUF

1084, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1H 1S2

Cuillette sans frais

562-4006

Lac Lovering condamné à mort si les riverains ne font rien

Gilles DALLAIRE Canton de Magog

Le lac Lovering est condamné à mort à moins que des mesures de protection ne soient prises le plus rapidement possible par ses riverains, les riverains de ses affluents et les municipalités de Canton de Magog et de Canton de Stanstead.

Telle est en substance la conclusion d'une étude menée l'année dernière à la demande de la Société de conservation du lac Lovering par le biologiste Pierre Bellefleur.

L'étude qui a été menée dans le cadre du programme des lacs du ministère de l'Environnement démontre que les rives de la plupart des 17 affluents de cette nappe d'eau d'une superficie d'environ cinq kilomètres

carrés ont été le théâtre de nombreuses interventions humaines qui n'ont pas respecté les principes de la protection de l'environnement. «La végétation naturelle des rives de certains affluents a été éliminée ou perturbée par des travaux de creusement, la modification de la topographie, des aménagements ornementaux, la culture ou le pâturage. Des ruisseaux sont enfouis dans des canalisations et d'autres sont encaissés entre des murs. Il en résulte de l'érosion, un apport considérable de sédiments et d'éléments nutritifs dans le lac et une augmentation de son taux d'ensablement, directement responsables de la prolifération des plantes aquatiques», note le biologiste.

Suggestions

Il suggère, entre autres mesures, la restauration de la couverture végétale des rives des affluents de même qu'une amélioration de la protection que la réglementation municipale accorde aux rives et au littoral du lac.

«Aucune mesure de protection des rives et du littoral n'est en place à Canton de Stanstead, où l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts dans l'encadrement forestier sont permises, tandis que le règlement qui régit le lotissement à Canton de Magog ne reconnaît pas les affluents», constate-t-il.

Selon M. Bellefleur, la Société de conservation du lac Lovering devrait entreprendre des démarches auprès de Canton de Stanstead et de Canton

de Magog, pour que les lacunes et les faiblesses de leur réglementation soient corrigées.

«Ces lacunes et ces faiblesses mettent la vie du lac Lovering en danger. C'est ainsi que les notions d'accès public, de fenêtrage, de ligne naturelle des hautes eaux et d'encadrement forestier doivent être précisées», souligne le biologiste qui rappelle que plus de 13 500 arbustes ont été plantés en bordure du lac par des villégiateurs depuis 1984 et recommande que les rives des affluents, soient elles aussi reboisées.

Affluents

M. Bellefleur affirme que tous les affluents doivent être protégés, étant donné la faible superficie du bassin de drainage du lac et le débit modeste de nombre de ses affluents, qui ralentissent le renouvellement de ses eaux.

Les gestionnaires du programme des eaux et la Fédération des associations pour la protection des lacs, ont assuré la Société de conservation du lac Lovering qu'elles appuieront les démarches qu'elle entreprendra, après de Canton de Stanstead et de Canton de Magog.

AU PALAIS DE JUSTICE

300 \$ d'amende pour un geste violent

Une femme âgée de 25 ans, qui traverse un grave épisode dépressif, s'en est tirée avec une pénalité de 300 \$ et une remise en liberté surveillée, pour avoir écrasé un verre dans le visage d'une cliente dans un bar.

La victime avait subi une coupure entre le menton et la bouche et lui a intenté une poursuite en dommages et intérêt de 13 000 \$ à la suite de cet incident remontant au 19 février.

Le juge Gérald Desmarais de la Cour du Québec a suivi la recommandation de Me Claude Leblond qui avait réclamé l'indulgence pour sa cliente.

L'inculpée avait obtenu l'autorisation de rester dans le fond de la salle d'audience, parce qu'elle souffre d'agoraphobie qui l'empêche de se présenter dans un endroit public.

Me Leblond a plaidé que cette affaire constituait un cas exceptionnel.

Le procureur Jean-Marc Fradette a soumis que la plaignante est maintenant affligée d'une cicatrice, a perdu deux semaines de travail et pourrait être obligée de se soumettre à une intervention chirurgicale.

Enquête de Jocelyn Roy fixée au 4 mai

Le juge-coordonnateur Gérald Desmarais de la Cour du Québec a fixé au 4 mai l'enquête préliminaire de Jocelyn «tarzan» Roy qui est inculpé de meurtre au premier degré.

Le procureur Claude Mélançon avait insisté pour que l'on procède dans les huit jours dans cette affaire.

Le défendeur Jean Leblanc a soumis au tribunal qu'il n'avait pu obtenir de communication de preuve de la poursuite.

Roy est présentement détenu depuis son arrestation effectuée une semaine après la découverte du corps de Mme Louise Laflamme sur un terrain appartenant aux Hell's Angels, à St-Denis-de-Brompton le 8 avril.

Selon la SQ, Mme Laflamme, 33 ans, a été poignardée et égorgée.

Requête de Gibbons prise en délibéré

Le juge Paul-M. Gervais de la Cour supérieure a pris en délibéré la requête de Michael Gibbons, qui a demandé une révision de son ordonnance de détention.

Cet individu âgé de 34 ans est inculpé de l'importation à Rock-Island, le 31 mars, de quatre kilos de cocaïne.

Un agent fédéral a émis l'opinion que ces stupéfiants auraient pu être revendus trois millions de dollars, sur la rue.

Le défenseur Michel Beauchemin a invoqué l'arrêt Lamothe qui vient d'être rendu par la Cour d'appel à l'appui de la remise en liberté provisoire de son client.

Il a dit que Gibbons offrait aussi des garanties de 50 000 \$ pour son cautionnement.

Me Beauchemin a fait une étude du principe de la présomption d'innocence et de l'opinion publique.

Il a soutenu que que son client ne devrait pas être privé sans juste cause, d'une mise en liberté avec un cautionnement raisonnable.

Le procureur Paul Dunnigan s'est aussi inspiré de l'arrêt Lamothe pour exiger la détention du prévenu.

Il a émis l'opinion que le tribunal ne pouvait substituer sa discrétion à celle du juge de première instance, s'il n'a pas commis d'erreur manifeste et il n'en voit pas dans cette cause.

Gibbons avait été arrêté aux douanes, où la GRC a découvert les stupéfiants dans les parois latérales d'un véhicule qu'il utilisait.

Épuration des eaux à Greenlay: entente possible avec Windsor

Claude CORRIVEAU Greenlay

Ce n'est vraisemblablement pas avant quelques mois encore, que les rapports de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) seront disponibles, concernant la possibilité que la municipalité de Greenlay se raccorde au système d'épuration de la ville voisine, Windsor.

«Ce dossier est entre les mains de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE). Nous discutons de ce dossier depuis maintenant deux ans, mais c'est la Société qui est mandatée pour produire les rapports d'études à ce sujet», d'expliquer le maire de Greenlay, Robert Destromp. La municipalité de Greenlay devra, comme toutes les municipalités du Québec, voir à ce que ses eaux usées soient traitées. Il demeure toutefois trop tôt pour déterminer si elle traitera ces eaux grâce à son propre système d'épuration, ou si elle sera raccordé à celui de la ville de Windsor, juste de l'autre côté de la rivière St-François.

Logiquement Greenlay devrait être raccordée à Windsor. Les coûts pour réaliser un programme d'assainissement des eaux sont très élevés. On évalue à environ 8 millions \$ les coûts du projet d'assainissement de la ville de Windsor. Pour une petite municipalité comme Greenlay, qui compte moins de mille habitants, il en coûterait certes moins cher, ce réseau étant moins important, mais les coûts relativement à la seule usine de traitement n'en demeure pas moins aussi importants.

Les autorités de Windsor ont récemment commandé une étude visant à déterminer les coûts et les implica-

tions de nouveaux raccordements à son système, qui doit être mis en opération dans les prochaines semaines.

CORRECTIONS



Dans notre circulaire insérée dans La Tribune du 25 avril 90

Page 1: Veuillez prendre note que les Baskets pour garçons décrits en "A" seront disponibles en pointures 12 1/2 à 3, et que les pointures 3 1/2 à 6 seront en magasin à une date ultérieure.

Page 5: Veuillez prendre note que le prix de l'oreiller Quallofill format standard aurait dû se lire 16,79\$.

Nos excuses à notre clientèle. 14079

L'IMPRESSION LINOTRONIC

Le grand virage

Profitez de la haute résolution de notre équipement pour imprimer vos films et vos papiers photographiques à partir de votre disquette Macintosh ou IBM.

Une précision remarquable de 1270 à 2540 points au pouce! Pas le temps de venir à nos bureaux?

Transmettez-nous votre fichier par modem!

Centre de traitement de données informatiques pour fins d'impression

GAUVIN **PRÉ** impression

906, rue Galt est
Sherbrooke
Québec
J1G 1Y5

(819) 562-3803
Fax: (819) 562-9928
Modem: (819) 562-9928

9989

BUREAUX MEUBLÉS À LOUER

Services de fax, photocopieur et de secrétaire - téléphoniste Plus, locaux de 7 000 pi² à louer. 906, rue Galt Est, Sherbrooke 562-3803 - 821-4792

Les spécialistes du couvre-plancher et de la décoration

super vente 5^e anniversaire

20% à 60%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE
(exceptée la peinture Sico déjà en promotion)

UN DÉPLACEMENT PAYANT? PAYANT!

PLUS DE 15 000 PI.CAR. DE SUPERFICIE

TAPIS - PRELARTS A PARTIR DE 385 V.C.

Estimation gratuite à domicile, livraison et installation effectuées par des experts.

TAPIS DECOR LAFRANCE INC.

Rte 255, entre DANVILLE et ASBESTOS 839-2757

AFIN DE VOUS OFFRIR UN PLUS GRAND CHOIX DE MARCHANDISES

La boutique

LACOSTE

CESSE SES OPÉRATIONS

BIENTÔT:

- DES NOUVELLES MARQUES DE VÊTEMENTS
- UN NOUVEAU STYLE
- UN NOUVEAU NOM

Pour faire place à ces nouvelles collections de vêtements pour Elle et Lui

LIQUIDATION

50%

RABAIS ALLANT JUSQU'À

50%

SUR LA MARCHANDISE PRINTEMPS/ÉTÉ

boutique

LACOSTE

POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Tourelles 3025 King ouest Sherbrooke 822-4490

La qualité de l'eau du Memphrémagog serait stable

Gilles DALLAIRE Magog

La qualité des eaux du lac Memphrémagog dont l'amélioration avait été constante de 1969 à 1984 serait à peu près stable depuis cinq ans.

C'est ce qu'a laissé entendre M. Stuart Hopps, inspecteur municipal retraité, au cours d'une rencontre informelle que les dirigeants de Memphrémagog Conservation, un organisme voué à la protection du lac Memphrémagog contre la pollution, ont eue hier avec les médias.

M. Hopps, qui a mené l'an dernier une étude où il compare les données relevées en 1969 par un cher-

cheur universitaire qui a étudié la qualité des eaux du lac avec les données qu'il a recueillies lui-même 20 ans plus tard, a été peu bavard, se contentant de dire que les résultats de ses recherches seront rendus publics sous peu par Memphrémagog Conservation.

M. Jean-Paul Clermont, président de Memphrémagog Conservation, a rappelé que l'organisme qui existe depuis 23 ans et compte 1200 membres a été l'un des premiers et peut-être même le premier à sensibiliser le public à la nécessité de la lutte contre la pollution et à travailler à l'amélioration de la qualité de vie des riverains et des usagers du lac et de la qualité de ses eaux.

«Nous ne faisons pas que parler, nous agissons. Pour ne donner qu'un exemple, c'est nous qui avons mis à la disposition de la Patrouille nautique à qui nous avons versé 6000 \$ les deux embarcations à moteur dont elle s'est servie l'an dernier et dont elle se servira de nouveau cette année», a souligné M. Clermont qui a révélé que les résultats fructueux des démarches et des initiatives de l'organisme ont incité plusieurs riverains américains du lac à joindre ses rangs et qu'une étudiante en environnement fera même une recherche dans le secteur américain du lac au cours de l'été.

«Notre conseil d'administration a toujours compté au moins un Amé-

ricain parmi ses membres. Il y en a parfois eu deux et, cette année, il y en a trois», a-t-il souligné tout en rappelant que 80 pour cent de l'eau du lac provient de ses affluents américains et qu'il est important de sensibiliser ses riverains américains à la nécessité de protéger la plus vaste nappe d'eau de l'Estrie contre la pollution.

M. Clermont ajoute que, cette année, l'organisme veut fournir au public plus d'information qu'il ne l'a fait dans le passé sur la réglementation relative à la protection des cours d'eau, montrer les avantages de la préservation de l'environnement aux adultes et surtout aux enfants, four-

nir son soutien financier et technique aux organismes qui nettoient les affluents du lac et persuader les municipalités de prendre des mesures en faveur de la protection de l'environnement.

«Pour atteindre ces buts, nous avons mis sur pied un comité responsable des relations avec les médias qui

est présidé par M. Raoul Petitclerc, un comité chargé du recrutement dont la présidente est Mme Gisèle Benoit, un comité responsable des relations avec les municipalités qui est présidé par M. Stuart Hopps et un comité américain», a-t-il expliqué.



Jean-Paul Clermont



Raoul Petitclerc

Des employés des Transports interpellent Vallières au sujet de coupures de postes occasionnels

Guy MARCHAND Richmond

Une dizaine d'employés occasionnels du secteur construction du bureau du ministère des Transports de Richmond ont demandé des comptes au député de Richmond et ministre délégué aux Transports, Yvon Vallières, concernant une vingtaine de coupures de postes occasionnels pour cet été, alors que M. Vallières était au Motel Le Marquis de Richmond lun-

di soir pour prononcer une conférence devant les membres de la Chambre de commerce.

Les manifestants voulaient obtenir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été appelés pour travailler cet été, eux qui, normalement, sont toujours rappelés au milieu du mois d'avril pour une période variant entre 7 et 8 mois par année. La manifestation s'est déroulée dans le calme et après avoir sollicité un entretien avec M. Vallières,

qui se trouvait à l'intérieur du Motel, celui-ci est allé les rencontrer durant une dizaine de minutes.

Vingtaine de coupures

Le responsable local des conditions de travail pour le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPO), M. Réjean Côté, a expliqué les raisons de cette manifestation. «Cette manifestation avait pour but de sensibiliser le ministre à la situation qui prévaut actuellement au bureau du ministère du district 35 de Richmond. En raison de restriction budgétaire, nous avons eu confirmation du chef de district qu'il n'y aurait que 4 ou 6 employés occasionnels du secteur construction qui travailleront cet été alors que normalement nous sommes une vingtaine à être rappelés au travail. Dans le secteur entretien, c'est près d'une dizaine d'employés occasionnels qui ne seront pas appelés. La plupart des employés concernés par ces non-rappels comptent entre 10 et 20 ans de service et c'est dur à accepter puisque par les années passées, nous avons toujours eu de l'ouvrage», a expliqué M. Côté.

Les employés occasionnels du bureau de Richmond n'ont pas manqué de souligner au ministre Vallières que dans les autres bureaux de la région les coupures sont moins importantes. «D'après les informations que nous avons obtenues, les employés occasionnels des bureaux de district de Drummondville et Sherbrooke seraient rentrés au travail en plus grand

nombre que nous, bref les coupures au bureau de Richmond seraient plus importantes qu'ailleurs. C'est plutôt bizarre comme situation compte tenu que pour la première fois nous avons un ministre délégué aux Transports qui provient de notre comité et, pour la première fois depuis près de vingt ans, nos employés n'ont pas de travail pour l'été», de dire M. Côté, qui a également mentionné que, suite à une décision du bureau régional, les sept employés du secteur construction de l'équipe d'hiver ne seront pas rappelés cet automne.

Pas au courant

Le ministre délégué aux Transports, Yvon Vallières, s'est dit surpris d'apprendre cette nouvelle. «Je n'étais pas au courant de cette situation et je vais m'empresser de vérifier auprès des autres bureaux du district pour savoir si le bureau de Richmond est un cas isolé. Je ne suis pas insensible à la situation, mais il est évident que s'il y a moins de construction il va y avoir moins de rappel d'employés. Par définition, ce sont des travailleurs occasionnels sur des listes de rappel et donc sujet à ne pas être rappelés. Quoi qu'il en soit, je vais m'informer de la situation et on va voir ce qu'on peut faire», a indiqué M. Vallières à l'issue de la rencontre qu'il a eu avec les employés occasionnels du bureau district 35 de Richmond.

La région de Magog-Orford est méconnue à l'extérieur

Magog

Malgré la présence du mont Orford et du lac Memphrémagog, atouts que lui envient toutes les régions moins bien pourvues en attraits touristiques qu'elle, la région de Magog-Orford est peu connue des Québécois, des Canadiens et des Américains.

Tel est le constat que le maire de Magog, M. Paul-René Gilbert, a dressé hier lors d'une causerie prononcée devant les membres de la Chambre de commerce Magog-Orford.

Tout en refusant de prendre au tragique le retard que la mise en valeur de certains attraits touristiques de la région accuse, parce que, a-t-il expliqué, les erreurs commises dans d'autres régions où on a voulu faire fièche de tout bois à toute allure ne seront pas répétées, il a déclaré que des efforts concertés doivent être faits pour que la région tire tout le profit possible d'une exploitation ordonnée de ses ressources touristiques.

Planification

«Plusieurs pas ont été faits dans cette direction, entre autres, la mise en place d'un comité intermunicipal regroupant les maires de Magog, de Canton de Magog et de Canton d'Orford qui s'est donné pour mission d'aligner le développement de la région Magog-Orford sur les axes définis dans les études dont il a fait

l'objet», a-t-il ajouté en soulignant qu'une des tâches les plus importantes dévolues au comité a été la préparation du plan d'urbanisme de la station touristique du mont Orford qui a guidé Magog, le Canton de Magog et le Canton d'Orford dans la préparation de leur propre plan d'urbanisme.

«Nous savons dès à présent de quoi aura l'air, dans quelques années, la station, le secteur de la pointe Merry, le centre-ville et le secteur compris entre la route 112 et la route 141, pour ne parler que de ces zones», a déclaré M. Gilbert.

Selon lui, il faut maintenant s'employer à offrir aux touristes des après-ski et des après-golf aussi originaux que possible, pour qu'ils prolongent leur séjour dans la région, l'évoquant avec nostalgie devant leurs proches et leurs connaissances et reviennent.

«Le comité intermunicipal a pris une autre responsabilité sur ses épaules en fusionnant l'Agence de développement touristique Memphrémagog et la Maison du tourisme Magog-Orford pour assurer une coordination efficace de la promotion de la région, de son développement touristique et de l'accueil fait aux touristes», a ajouté M. Gilbert qui s'est dit convaincu que la Chambre de commerce Magog-Orford va jouer un rôle de tout premier plan au sein du comité consultatif qui épaulera le conseil d'administration de la Maison du tourisme.

PUITS ARTÉSIENS

**POMPES A EAU
TRAITEMENT D'EAU**

FORAGE DE PUIITS
ARTÉSIENS
(Affilié à Lalime & Frères Inc.)

Agent autorisé
JACUZZI

Spécialiste en:
pompe à eau
adoucisseurs
distillateur d'eau

TRAVAIL GARANTI
Plus de 25 ans
d'expérience

Armand Vaillancourt Pompes inc.
415, rue St-Roch sud, Rock Forest — (819) 864-4208

**casquette
Fluo**

Valeur
\$4.99

GRATUITE

avec achat d'un bermuda à prix régulier.
(Cette offre est valide sur présentation de cette annonce.)

clément

Tourettes

564-7881

No. carte verte 13842 3025 King Ouest, Sherb.

Renseignements sur la TPS proposée à l'intention de tous les Canadiens

Afin d'aider les Canadiens à mieux comprendre la TPS* proposée, des brochures d'information faciles à consulter ont été préparées. Pour vous les procurer, appelez sans frais:

la LIGNE INFO
1 800 267-6640
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Appareils de télécommunications
pour malentendants:
1 800 267-6650

* Le projet de loi sur la TPS est à l'étude au Parlement.

Taxe sur les produits et services

La TPS en bref

Canada

Taxe sur les produits et services

Questions et réponses sur la TPS

Canada

Taxe sur les produits et services

Renseignements sur le crédit de TPS

Canada

Saviez-vous que...

- Le 1^{er} janvier 1991, la TPS proposée remplacera la taxe fédérale de vente actuelle;
- Un crédit de TPS sera versé aux Canadiens à faible et moyen revenu;
- Il n'y aura pas de TPS sur les produits alimentaires de base;
- Il n'y aura pas de TPS sur la plupart des services médicaux et dentaires incluant les services offerts dans les hôpitaux et les maisons de retraite, ni sur les médicaments sur ordonnance;
- Il n'y aura pas de TPS sur les loyers résidentiels ni sur la vente de maisons existantes;

■ 95% des acheteurs de maisons neuves seront admissibles à une ristourne de TPS sur le logement au moment de l'achat de leur maison.

- Les brochures d'information suivantes sont également offertes:
- Pour la population en général:**

 - le logement
 - les personnes âgées
 - les étudiants

Pour les entreprises:

 - la petite entreprise
 - les dépanneurs
 - les agriculteurs et les pêcheurs
 - les commerçants indépendants
 - les coiffeurs et les stylistes
 - les vendeurs de véhicules d'occasion

- les agents à commission
 - les exportateurs
 - les agents immobiliers
 - les professeurs indépendants
 - les agents de voyage
 - les professions libérales
 - les pharmacies
 - les organismes de charité
 - les organismes à but non lucratif
 - les stations-service
 - les chauffeurs de taxi et de limousine
 - les hôtels
 - les restaurants

**La TPS.
C'est important
de vous renseigner.**

Drummondville loin devant ses municipalités de banlieue

DOSSIER: LA TAXATION MUNICIPALE

NDLR: Le dossier sur la taxation municipale se poursuit aujourd'hui avec une analyse du compte de taxes du contribuable possédant une résidence d'une valeur marchande uniforme de 60 000 \$ dans quatre municipalités de la région de Drummondville. Demain: la région de Thetford Mines.

Gérald PRINCE Drummondville

C'est à Drummondville même que les taxes municipales sont les plus élevées dans la région métropolitaine du Centre du Québec, loin devant les trois autres municipalités scrutées.

Pour s'assurer de la pertinence de l'étude comparative des taxes, menée par La Tribune, une maison unifamiliale dans un quartier desservi par les services d'aqueduc et d'égouts et dont la valeur de revente est de 60 000 \$ dans chacune des municipalités a été retenue. Mais le calcul du compte de taxes tient compte de l'évaluation foncière imposable de cette propriété et de la proportion médiane. A titre d'exemple, la maison ayant une valeur de revente de 60 000 \$ à Drummondville affiche une valeur imposable de 58 800 \$, en vertu d'une proportion médiane de 98 pour cent.

Le coût total des taxes pour la propriété retenue aux fins de l'étude est donc de 1140,20 \$ à Drummondville, 616,95 \$ à St-Nicéphore,

secteur pour les travaux permanents n'a pas été retenue à nulle part parce que celle-ci varie sensiblement d'un cas à l'autre et constitue un mode de taxation de moins en moins utilisé au Québec alors que le coût du terrain comprend maintenant les travaux permanents.

Même en ajoutant la taxe de secteur pour les maisons et les secteurs où elle s'applique dans les trois municipalités de banlieue de Drummondville, le compte global de taxes demeurerait dans chaque cas en deçà du compte de taxes du propriétaire d'une maison ayant la même valeur de revente à Drummondville.

Bien sûr, dans un tel exercice, il est impossible de tenir compte de toutes les nuances. D'ailleurs, la somme et la qualité des services varient grandement d'une municipalité à l'autre, surtout lorsqu'on compare une ville à une municipalité de banlieue.

Analyse du ministère

Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales a analysé la situation financière de chacune des muni-

également par rapport à une moyenne provinciale de 100.

Toujours selon le MAM, la charge fiscale moyenne à Drummondville est de 1382 \$, soit en deçà des 1710 \$ du groupe de municipalités comparables au Québec. La charge fiscale est obtenue en prenant la valeur totale des résidences unifamiliales, divisée par le nombre de résidences; le chiffre ainsi obtenu est finalement multiplié par le taux de la taxe foncière. D'autre part, les dépenses per capita et la dette nette sont à 805 \$ et 1289 \$ contre 944 \$ et 1449 \$ au Québec.

A Grantham-Ouest, la charge fiscale moyenne est de 874 \$, également sous la moyenne des villes comparables, établie à 1272 \$. Par ailleurs, la dette nette et les dépenses per capita sont établies respectivement à 801 \$ et 431 \$, en regard de 935 \$ et 704 \$ ailleurs.

La charge fiscale moyenne à St-Charles-de-Drummond est de 728 \$ contre 833 \$ ailleurs pour des localités comparables. En outre, la dette nette et les dépenses per capita sont de 359 \$ et 383 \$ comparativement à 549 \$ et 596 \$ pour les localités de même envergure.

Enfin, à St-Nicéphore, la charge fiscale est de 605 \$ contre 1272 \$ pour les municipalités comparables. En outre, la dette nette et les dépenses per capita sont de 378 \$ et 322 \$ par rapport à 935 \$ et 704 \$ ailleurs.

MUNICIPALITÉ	DRUMMONDVILLE	GRANTHAM-O.	ST-CHARLES	ST-NICÉPHORE
Valeur marchande	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Proportion médiane	98%	84%	88%	94%
Évaluation imposable	58 800 \$	50 400 \$	52 800 \$	56 400 \$
TAXES				
Foncière gén.	(1,05 \$) 617,40 \$	(0,69 \$) 347,76 \$	(0,84 \$) 443,52 \$	(0,73 \$) 411,72 \$
Foncière spéc.	(0,60 \$) 352,80 \$	---	(0,18 \$) 95,04 \$	---
Eau	65 \$	43,32 \$ (7,22' du pied)	100 \$	---
Assainissement	---	---	---	8,75 \$ (12,5' du pied)
Egout	25 \$	50 \$	---	42 \$ (7' du pied)
Ordures	50 \$	68 \$	58,75 \$	66 \$
Loisirs	---	---	---	---
Autres	30 \$	156 \$	---	88,48 \$
TOTAL	1140,20 \$	665,08 \$	697,31 \$	616,95 \$
Autres données selon le MAM — Rapport financier 1988				
Indice (100) richesse foncière	75	75	59	60
Indice (100) effort fiscal	121	74	75	60
Dette nette per capita	1289 \$	801 \$	359 \$	378 \$
Dépenses per capita	805 \$	431 \$	383 \$	322 \$
Taux global de taxation	2,13	1,30	1,31	1,06
Charge fiscale moyenne	1382 \$	874 \$	728 \$	605 \$

NOTE: pour établir votre situation et des comparaisons avec un contribuable d'une autre municipalité ayant une propriété de la même valeur marchande que la vôtre, il suffit de quelques calculs. Ainsi, si votre propriété à Drummondville a une valeur marchande de 100 000 \$ au lieu de 60 000 \$, il faut appliquer la proportion médiane de Drummondville, qui est de 98 pour cent, pour obtenir une évaluation imposable de 98 000 \$. Vous multipliez alors ce montant par le taux de la taxe foncière, soit 1,05 \$ du 100 \$ d'évaluation, et de la taxe spéciale, 0,60 \$ du 100 \$. En additionnant les autres taxes au tableau à ces montants, vous obtenez le montant total. Il faut suivre la même démarche pour toute autre municipalité.

665,08 \$ à Grantham-Ouest et 697,31 \$ à St-Charles-de-Drummond. Dans le tableau, plusieurs taxes rattachées à une situation particulière à une municipalité ont été volontairement placées sous la mention «autres». Certains montants basés sur des mesures en pied constituent aussi des moyennes. Enfin, la taxe de

unicipalités par rapport à d'autres municipalités comparables au Québec dans un rapport préparé à la fin de 1989, sur la base des données financières de l'exercice 1988. Le tableau permet de constater notamment l'effort fiscal de la municipalité par rapport à une moyenne provinciale de 100 et l'indice de richesse foncière

L'aboutissement de 10 ans d'efforts et de gestion serrée

— le maire de Coaticook

Maurice CLOUTIER Sherbrooke

C'est l'aboutissement de 10 ans d'efforts et de gestion serrée, a lancé le maire de Coaticook, André Langevin, au sujet du fait que sa ville est celle qui réclame le moins à son contribuable parmi les six villes examinées hier dans le dossier sur la taxation municipale, soit Asbestos, East Angus, Lac-Mégantic, Magog, Windsor et, bien sûr, Coaticook.

«Depuis cinq ans, nous gérons de façon très serrée. Il n'y a peu près pas eu d'augmentation de taxes en cinq



André Langevin

ans. Depuis 10 ans, nous travaillons à diminuer la dette à long terme. Je me doutais, pour ces raisons, qu'on était plus bas que des villes comparables... Votre dossier est intéressant et la méthode retenue m'apparaît convenable», a déclaré le maire.

Le tableau publié hier montre que Coaticook réclame seulement 826,20 \$ au contribuable possédant une maison d'une valeur marchande de 50 000 \$ contre jusqu'à 1085 \$ à East Angus, soit 259 \$ de plus.

Comme facteur contribuant à la bonne situation de Coaticook, M. Langevin a noté que le réseau électrique municipal génère des profits intéressants, qui permettent de diminuer le niveau de taxation. Il a ajouté que l'implication bénévole est aussi un critère expliquant que la municipalité peut offrir des services comparables aux autres villes, avec un compte de taxes moindre.

«Si on veut que la municipalité soit attrayante, il faut que les taxes

soient basses. C'est ce qu'on vise depuis des années», a mentionné le maire.

Ravi du dossier sur la taxation réalisé par La Tribune, le maire d'Asbestos, André Bachand, espère que les contribuables réaliseront enfin qu'ils ne sont pas aussi taxés qu'ils le croient, en dépit des hausses de taxes des dernières années.

«Il était temps qu'une analyse comme celle-là soit réalisée en Estrie», a-t-il ajouté. Ravi du fait qu'Asbestos se retrouve avec une charge fiscale moyenne nettement inférieure à la moyenne des villes com-



André Bachand

parables du Québec, M. Bachand entend bien s'assurer que la ville conserve sa position avantageuse. Il a également prétendu qu'Asbestos offre des services sans doute supérieurs à des villes comparables.

Le maire d'East Angus, Roland Brousseau, a tenté, lui, de diminuer l'impact provoqué par les chiffres publiés. Il a noté que plusieurs municipalités réclament un taux de secteur, ce qu'East Angus ne fait pas. Cependant, pour obtenir des données comparables à partir d'une valeur de revente uniforme, La Tribune a bien précisé qu'aucune taxe de secteur n'a été retenue pour l'analyse. «On ne peut pas nier les chiffres publiés», a-t-il reconnu.

«Nos propres études, tenant compte de tous les facteurs, a assuré M. Brousseau, me permettent de dire que nous sommes dans la moyenne des municipalités de l'Estrie» au niveau du fardeau fiscal exigé d'un contribuable.

Spéciaux

DE FIN DE MOIS

jusqu'au 28 avril

25% DE RABAIS

sur tous les imperméables

sur un groupe de 200 robes à motifs, unies ou imprimées.

Spécial Rég. \$60 à \$125

44⁹⁹ à 93⁷⁵

Nous simplifions votre choix parce que nous en avons beaucoup.



Ces vêtements ne sont que des exemples de notre grand choix.



SAUVÉ

CENTRE DE LA MODE

PLAN MISE DE CÔTE

304, RUE PRINCIPALE OUEST, MAGOG 843-6229

«Avec Nutri/Système, j'ai perdu 55 livres... et retrouvé ma santé!»

«Depuis 10 ans, mon médecin me conseillait de maigrir. Maintenant, il n'en croit pas ses yeux! Nutri/Système m'a enseigné à contrôler mon appétit et à m'alimenter d'une façon saine et équilibrée, tout en perdant du poids. Aujourd'hui, 55 livres en moins, j'ai retrouvé ma santé et une vie plus active. Si j'ai réussi, bien d'autres le peuvent aussi!»

Gilles Labrie

Le programme d'amaigrissement Nutri/Système comporte:

- perte de poids efficace, sécuritaire et facile
- surveillance individuelle par des professionnels
- aucune nécessité de compter les calories
- programme de modification fondamentale du comportement
- pas d'injection, pas d'attrape.

SUCCÈS DEPUIS PLUS DE 19 ANS

Notre client GILLES LABRIE de MAGOG a perdu 55 livres

PLUS DE 1 500 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

nutri/système mc
cliniques minceur

3 SEMAINES

pour seulement

49\$*

APPELÉZ AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

SHERBROOKE

823-7000

DRUMMONDVILLE

OUVERTURE LE 30 AVRIL À VICTORIAVILLE

474-4151

VICTORIAVILLE

752-2442

* Comprend 3 semaines de services Nutri/Système. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs, les journaux et le maintien. Valable aux centres participants. Nouveaux clients seulement. Prend fin le 28 avril 1990.

Domaine Cherbourg: bien des évaluations possibles des terrains

Gérald PRINCE Drummondville

Mandaté par la Commission municipale du Québec pour évaluer les terrains du Domaine Cherbourg de Drummondville, l'évaluateur Pierre Thérien de Montréal estime que l'évaluation de ce territoire pouvait se faire selon deux points de vue différents, ce qui donne, dans les deux cas, une évaluation fort différente de l'évaluation faite pour le compte de la Ville.

Témoignant hier au cours de la 27ième journée d'audiences, M. Thérien a longuement expliqué ses deux hypothèses d'évaluation. Si les terrains sont desservis, ceux du Domaine Cherbourg Inc., propriété de l'homme d'affaires Claude Toutant, auraient valu, en juin 1988, près de 1,3 million \$, soit 1,05 \$ du pied carré. Les petits propriétaires de quelque 70 terrains desservis auraient obtenu 1,7 million \$, soit 2 \$ le pied carré. Selon la deuxième hypothèse, qu'il favorise pour un règlement par

la Ville, les terrains desservis pouvaient faire l'objet de taxes de secteur, pour permettre à la Ville de rembourser ses frais. A ce moment-là, les lots du Domaine Cherbourg Inc. valaient 420 000 \$ (34 cents le p.c.) et ceux des petits propriétaires, 584 000 \$ (67 cents le pied carré). Selon cette hypothèse, l'évaluation totale des terrains aurait dépassé à peine 1 million \$, ce qui est nettement moins que l'évaluation faite pour la Ville.

Contre-interrogatoire

En contre-interrogatoire, hier après-midi, Me Raymond Mainguy, procureur de la Ville de Drummondville avec Me Paul Biron, a vivement contesté cette façon de voir les choses. L'évaluateur Thérien, à ses questions, a admis que c'est la première fois de sa carrière qu'il voit un développement domiciliaire, comme celui

du Domaine Cherbourg, soumis aux clauses d'un accord de fusion municipale (Drummondville et Drummondville-Sud, 1981) et d'un jugement de la Cour Supérieure (Juge André Savoie, 1987) pour des investissements municipaux en infrastructures. C'est pourquoi, en tenant compte de la coutume et de son expérience d'évaluation dans d'autres villes, il a favorisé la deuxième hypothèse.

La Ville de Drummondville, au cours de l'automne 1988, a payé en argent et en terrains 1,3 million \$ à Domaine Cherbourg Inc. et 573 000 \$, aux petits propriétaires, pour un total de 1,9 million \$.

Présent à l'audience, l'évaluateur Pierre Turcotte estime que, si M. Thérien avait reçu le même mandat que lui, soit d'évaluer les terrains du Domaine Cherbourg comme s'ils étaient desservis et ceux des petits

propriétaires, comme s'ils ne l'étaient pas, les conclusions auraient été semblables. M. Turcotte avait évalué l'ensemble du Domaine à 2 016 000

\$ et M. Thérien, sur la base de ces données, l'aurait évalué à 1 878 000 \$.

Un incendie détruit une maison de 104 ans

Pierre HÉBERT Victoriaville

L'occupant d'une maison vieille de 104 ans de Victoriaville, M. Floride Dessers, a subi des brûlures aux mains et au visage lorsqu'il a tenté de maîtriser un début d'incendie qui a complètement rasé la demeure, dans la soirée de lundi.

Les pompiers du service des incendies de Victoriaville ont retrouvé l'individu, âgé de 82 ans, allongé sur le terrain à proximité de la résidence en flammes lors de l'intervention. Ce dernier a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Selon les informations obtenues, les blessures subies par M. Dessers ne seraient guère sérieuses.

Les pompiers ont lutté toute la nuit pour maîtriser le sinistre et pro-

téger les demeures voisines. Le directeur du service des incendies de Victoriaville, M. Lionel Boillard, mentionne que les pompiers craignent surtout pour les résidences avoisinantes. Heureusement, le sinistre a été contrôlé.

M. Boillard soutient que l'origine de l'incendie est attribuable à un chaudron rempli d'huile à frire qui aurait surchauffé.

La maison située au 18 rue Du Bord à l'angle de la rue St-Joseph était la propriété du fils de M. Dessers, soit Richard Dessers. Ces derniers occupaient la résidence. Le propriétaire de la demeure était absent au moment où s'est déclaré le sinistre.

Les responsables du service des incendies ignoraient le montant des dommages. Cependant, la résidence est une perte totale.

BAR-SALON LA GONDOLE (1987) ENR.

NOUVEAU! NOUVEAU!

SPECTACLE DE DANSEUSES NUES
du mardi au samedi à partir de 15h00 à la fermeture.

Aussi salle pour tous genres de réceptions. Capacité de 125 personnes.

FERN BEAULIEU, prop.
864-4484
R.R.5, Chemin Venise, Magog



Prix en vigueur jusqu'au samedi 28 avril 1990

C-I-L Dulux

RABAIS 3 \$

INSTANTANÉ

LES BLANCS NATURELS PARFUMÉS



* Pour une période de temps limité, pour chaque achat d'un contenant C-I-L DULUX blanc naturel parfumé vous bénéficiez d'un rabais instantané de 3,00\$ du prix de détail suggéré.

C-I-L Dulux L'amie fidèle de votre décor.

TRACTEURS 2 ROUES **BCS** AVEC ACCESSOIRES

UN TRACTEUR 2 ROUES POUR TOUTES SAISONS ET POUR TOUS TRAVAUX

TONDEUSE Série 700

ROTOCULTEUR Série 700

SUPER PROMOTION RABAIS DE \$200 sur certains modèles

TONDEUSE FAUCILLE (Ciseau) Série 700

DECHIQUETEUSE Série 700

VISA MasterCard

Financement disponible

LES ÉQUIPEMENTS DAVID TAYLOR INC.

140, Rte 116 Richmond, Qué. JOB 2H0
Appeler à frais fixes: (819) 826 5101

Les échanges sont bienvenus

Notre cahier publicitaire vous propose de nombreuses autres aubaines. (Si vous ne recevez pas ce cahier publicitaire, demandez-en un à votre marchand IGA)

IGA vous simplifie la vie

Louise-Josée Mondoux

MASKI-COURONS INTERNATIONAL
le 10 juin 1990
St-Gabriel-de-Brandon Lanaudière

IGA Royal Gold Crème glacée Vanille



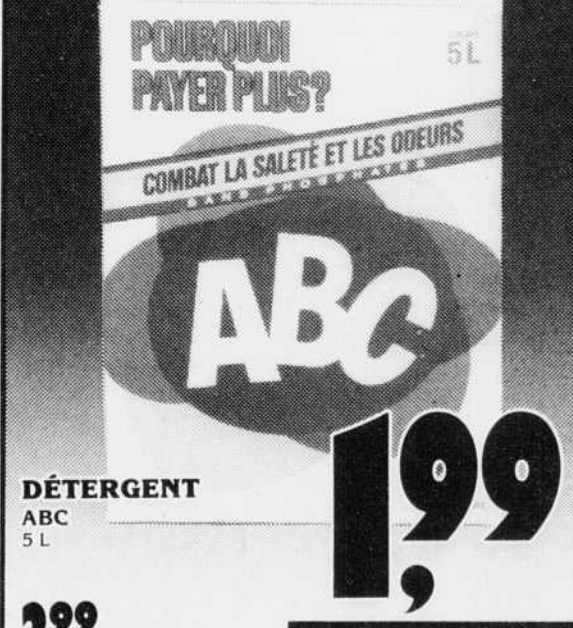
CRÈME GLACÉE
Contenant de carton IGA 2 L

1,99

POURQUOI PAYER PLUS?

COMBAT LA SALETÉ ET LES ODEURS

ABC



DÉTERGENT ABC
5 L

1,99

Sans le bon Avec le bon dans notre circulaire

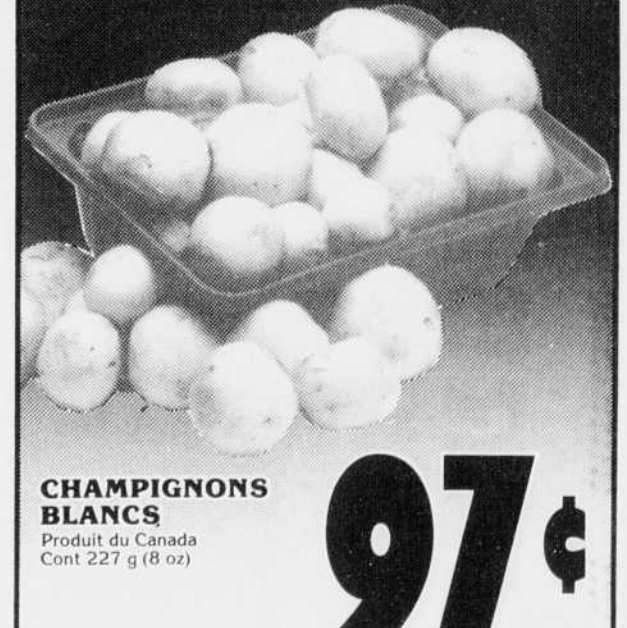
LONGES DE PORC FRAIS
Bout des côtes Environ 1,4 kg



1,94 \$/kg


88¢ /lb

CHAMPIGNONS BLANCS
Produit du Canada Cont. 227 g (8 oz)



97¢

Notre ravissante collection **FRESH FLOWERS**



ARTICLE DE LA SEMAINE: TASSE

99¢ Ch.

Voyez l'étalage Fresh Flowers chez votre épicer IGA

MARGARINE MOLLE
Ordinaire, demi-sei LACTANTIA 907 g



1,39

JUS DE TOMATE
Canada de fantaisie LIBBY'S 1,36 L

79¢

LONGES DE PORC FRAIS
Bout de filet Environ 1,4 kg



2,38 \$/kg

1,08 \$/lb

BROCOLI
Produit de la Californie Grosseau 1-4 Ch.

99¢

Il y a un supermarché IGA près de chez-vous!

THETFORD MINES Cooprix IGA 520, boul. Smith S.	ROCK ISLAND Marché Bouchard Inc. 18, rue Principale	BROMPTONVILLE Marché Castonguay 22 St-Joseph
FLEURIMONT Aubaines Plus Fleurimont 2240, rue King Est	SHERBROOKE Marché Binette 2530 Galt ouest	COOKSHIRE Supermarché I.G.A. 115 Principale O.
COATICOOK Aux Aubaines Coaticook 265, rue Child	ST-ÉLIE D'ORFORD Super Marché Clément 1065, Route 220	KNOWLTON Supermarché Beaudry Inc. 472, rue Principale
PLESSISVILLE Co op I.G.A. 1971, rue Bilodeau	EAST ANGUS Super Marché 150, rue East Angus	VALCOURT Lebeau Supermarché (1990) Inc. 1038, rue St-Joseph
ST-NICÉPHORE Supermarché Clément Inc. 4585, boul. St-Joseph Place Charpentier	DISRAËLI Supermarché B. Gagnon Inc. 125, rue Champoux	

Bientôt un nouveau supermarché à Magog

IGA

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

*marque de certification d'IGA Canada Itée

affilié à **Hudon et Deaudelin Itée**

L'avocat de Martel-Dubé parle de demi-victoire

Gérald PRINCE Drummondville

Pour Me Normand Corriveau de Drummondville, défenseur de Mme Dolorès Martel-Dubé, la réduction de la sentence de dix à deux ans de détention de sa cliente par la Cour d'appel du Québec constitue une demi-victoire.

Mme Dolorès Martel-Dubé a été trouvée coupable en 1988, à la suite d'un long procès à Arthabaska, de complot pour faire tuer son mari, Germain Dubé, en août 1981. Dubé avait trouvé la mort par balles le 3 septembre 1981 à Sainte-Séraphine, dans le district judiciaire d'Arthabaska. Le 9 juin 1988, elle avait été condamnée à 10 ans d'emprisonnement. C'est cette sentence que les juges Rothman, Tourigny et Proulx de la

Cour d'appel du Québec viennent de réduire à deux ans.

«C'est bien certain que j'aurais préféré, commente Me Corriveau, un sursis de sentence pour ma cliente, ce qui aurait constitué une victoire complète. Mais je crois que, dans les circonstances, la Cour d'appel a bien compris le climat infernal dans lequel Mme Dubé a vécu ses 27 années de mariage».

A cause de la présence de préméditation dans le complot dont Mme Dubé a été trouvée coupable, Me Corriveau estime que le tribunal d'appel ne pouvait aller difficilement à une sentence inférieure à deux ans de détention.

Il remarque que la Cour d'appel a retenu, dans son jugement écrit, ses arguments sur la violence conjugale dont Mme Dubé a été la victime pen-

dant son mariage, climat qui ne serait plus toléré par la justice aujourd'hui, mais qui, malheureusement, «était banalisé par les autorités judiciaires et policières avant 1985», alors que le gouvernement du Québec a statué sur la violence conjugale.

La sentence de Mme Dubé sera purgée vraisemblablement dans la région de Québec, après qu'un mandat de dépôt aura été déposé par la Couronne, ce qui n'était pas fait hier encore.

Comme la peine de deux ans de

détention tombe sous juridiction fédérale, Mme Dubé sera admissible à une libération conditionnelle complète après quelque six mois d'emprisonnement.

Pour sa part, le procureur de la Couronne dans cette cause, Me Gé-

rald Milot, a mentionné qu'il ne commentera pas la décision de la Cour d'appel.

NETTOYAGE DE TAPIS U.N.I.C.

(Division Lujoli inc.)

SPECIAL FETE DES MERES

30% DE RABAIS sur NETTOYAGE DE TAPIS OU MEUBLES (minimum \$30)

En vigueur jusqu'au 30 avril 1990

Compétence et satisfaction garantissent la marque de vrais professionnels.

Estimation gratuite.

Sherbrooke 563-4736 Lac-Mégantic (819) 583-5993

INSTALLATION GRATUITE* GARANTIE À VIE

«95% des problèmes de fenestration trouvent leur origine dans l'installation.»

Laurier Cloutier, La Presse, chronique Rénovation, samedi 9 juillet 1988.



* Offre valide du 1^{er} au 30 avril 1990.
* Installation gratuite pour une ouverture existante n'exigeant aucune modification de la structure de l'habitation ou un léger supplément dans le cas contraire.
* Quantité limitée.
* Chez les marchands participants.

Mais à quoi bon développer les meilleurs produits sans les installer dans les meilleures conditions possibles? 95% des problèmes reliés à l'achat de portes et fenêtres sont effectivement dus à une mauvaise installation. Dans cette optique, Fenexpert, a mis de l'avant une garantie à vie limitée sur produits et installation, unique dans l'industrie. Pour la plus grande satisfaction de ses clients, Fenexpert, vous assure d'une installation professionnelle, réalisée par une main-d'œuvre qualifiée, en conformité avec les spécifications du manufacturier, les règles de l'art et les pratiques reconnues.

Hâtez-vous de profiter pour une période limitée d'une installation gratuite sur les modèles de porte patio #823-BR et de porte jardin #601-A, un des produits de fenestration des plus complexes à installer.

A- Porte patio en aluminium série 823 BR, blanche, cadre recouvert, 4 panneaux, triple vitrage, 5 pi. ou 6 pi.
B- Porte jardin en acier, série 601-A, 2 panneaux ouvrants, peinture blanche à l'intérieur et à l'extérieur, cadre recouvert, moustiquaire. Non inclus: poignée et carrelage.

UN SPÉCIALISTE DOMINE TOUS LES AUTRES

FENEXPERT*

Portes et fenêtres

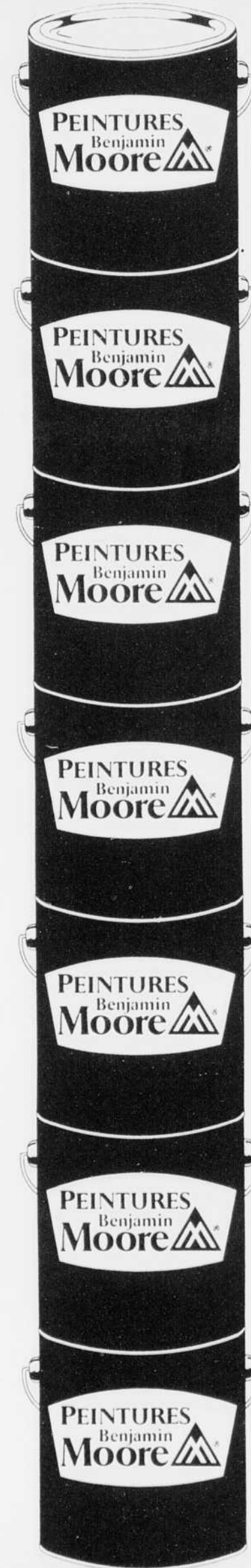


BERGERON & DESMARAIS INC.

4340 Fontaine Rock Forest **566-0294**

11645

C'est SHERBROOKE en peinture!



PEINTURES Benjamin Moore

Peintures et spécialités Universelle

Service d'ordinateur de couleurs

peinture • tapisserie • stores

2265, rue King Ouest

Les promenades King

Sherbrooke (Québec) J1J 2G2

(819) 569-7432 / (819) 569-7433

Du 23 au 28 avril 1990



5,99

DÉTERGENT SUNLIGHT 10 L



1,18

POULETS FRAIS

Catégorie Canada "A"
Moins de 2 kg

2,60 \$/kg



89¢

PÂTES ALIMENTAIRES CATELLI 900 g



49¢

LAITUE ICEBERG

Produit des États-Unis
Catégorie no 1
Grosneur 24 Ch.

On s'occupe de vous

MASKI-COURONS INTERNATIONAL

le 10 juin 1990

St-Gabriel-de-Brandon Lanauidière

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

affilié à



Hudon et Deaulélin Ltée

Projet pilote de collecte mécanisée des déchets à Thetford

Pierre SÉVIGNY Thetford Mines

Soucieux de son environnement et désireux d'améliorer la qualité de vie de sa population, le conseil municipal de Thetford Mines vient de lancer un projet pilote de collecte mécanisée des déchets domestiques, à l'aide de bacs roulants.

Quelque 2300 bacs d'une capacité de 360 litres chacun ont été fournis gratuitement aux résidents de plusieurs quartiers de la Ville de Thetford Mines, pour une période de quatre mois. Ces bacs devront être utilisés pour disposer des ordures ménagères et placés en bordure du trottoir, le jour habituel de la collecte des ordures. Cette expérience prendra fin

au début du mois de septembre.

Par la suite, les édiles procéderont à une consultation avant d'accepter ou non l'implantation de ce procédé de collecte mécanisée. Mais, peu importe la future décision, les dirigeants municipaux précisent que l'utilisation du bac roulant sera volontaire et qu'il n'y aura pas d'obligation de s'en procurer un pour ses déchets.

Ainsi, tous les citoyens auront le choix de louer un bac, de l'acheter ou de ne pas adhérer à ce nouveau mode de collecte des déchets.

L'expérience s'est déjà avérée concluante dans plusieurs autres municipalités du Québec du fait que le bac permet de disposer des ordures domestiques d'une façon plus hygiénique et ordonnée. Il favorise aussi

une économie annuelle de l'ordre de 40 \$ sur l'achat des sacs verts qui ne

sont plus nécessaires. En outre, il facilite le travail des préposés à l'enlè-

vement des déchets du fait que les bacs sont vidés automatiquement

dans le camion par l'intermédiaire d'un système de levage hydraulique.



La Ville de Thetford Mines utilisera des bacs roulants de ce genre.

Le pavillon multifonctionnel, un carrefour de l'agriculture

Pierre HÉBERT Victoriaville

L'implication du milieu pour un montant de 250 000 \$, l'importante participation financière des municipalités dans le cadre de la régie intermunicipale, et celle des deux paliers de gouvernement font du pavillon multifonctionnel de Victoriaville le carrefour de l'agriculture.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Michel Pagé, lors de l'inauguration hier de la première activité au sein du pavillon multifonctionnel.

C'est devant une foule de dignitaires réunis à l'entrée du nouveau complexe que le ministre a insisté sur la volonté du milieu de réaliser le projet de l'ordre de 2,5 millions \$. Bien que le pavillon possède une vocation multifonctionnelle, M. Pagé interprète cette réalisation comme étant la reconnaissance envers l'apport du milieu agricole dans l'économie du Québec.

L'invité d'honneur s'est permis de lancer quelques statistiques étonnantes en soulignant que l'exportation des produits agricoles à l'Etat de New York était plus importante que celle d'électricité, soit de 220 millions \$ contre 188 millions \$.

Le ministre Pagé s'est livré au dévoilement du tableau publicitaire ainsi qu'à la coupe du ruban traditionnelle en compagnie du ministre délégué aux Transports, Yvon Vallières,

du député d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, Jacques Baril, et de plusieurs autres dignitaires.

L'invité a profité de l'occasion pour effectuer la visite des installations et voir de près les magnifiques bêtes dans le cadre de l'Exposition provinciale Holstein et Ayrshire printemps 1990.

Le ministre Pagé a souligné l'importance du pavillon multifonctionnel comme centre sportif, de congrès ou autre. Toutefois, il a formulé le souhait que le pavillon soit utilisé au maximum pour les démonstrations agricoles.

Cette activité protocolaire marque la consécration d'un rêve auquel le milieu des Bois-Francs a contribué. Toutefois, une autre activité, le souper bénéfice du 7 juillet prochain, soulignera l'ouverture officielle du pavillon. Les intervenants profiteront de cette occasion pour dévoiler le nom du pavillon multifonctionnel.

LE SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTÉ DE COUPLES

821-2420

CONCOURS



SUPER ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT RADIO 63 LA SUPERSTATION

JOUR: _____

DATE: _____

9h30: _____

10h30: _____

11h30: _____

15h30: _____

16h30: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Code: _____

Postez à: Concours

Super enveloppe d'argent

CHLT Radio

25, rue Bryant

Sherbrooke - J1J 3Z5

* Règlements disponibles à la station.

11662

GRAND CHOIX DE LAMPES HALOGÈNES

LAMPADAIRE «YUKY»
BLANC OU NOIR
249\$

LAMPES HALOGÈNES TRÈS DESIGN
DE FABRICATION ITALIENNE AU
FINI BLANC NOIR LAITON OU
«CANON DE FUSIL»
AMPILLES NON INCLUSES

LAMPADAIRE
BLANC OU NOIR
249\$

LAMPADAIRE
BLANC OU NOIR
169\$

VOYEZ NOS CENTAINES
D'ÉTIQUETTES ROUGES POUR
DES RABAIS VARIANT DE
15% À 30%

PROFITEZ DES CONSEILS DE NOS EXPERTS
POUR LE CHOIX DES LUMIÈRES
DE VOTRE APPARTEMENT
DE VOTRE CONDO OU DE
VOTRE MAISON.

boiteau lumineaire
2324 KING OUEST
SHERBROOKE, 566-2616

BON JUSQU'À LA DERNIÈRE LIGNE!



La Tribune

Pour la goûter tous les jours,
composez simplement

564-5466

Votre numéro de confiance!

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts

MILIO

les experts du

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts

VÉLOS

Tout-terrain McKINLEY Expédition 18 vitesses

- Cadre Hi-tensile surdimensionné 1 1/8"
 - Dérailleurs Suntour A200 GX accushift
 - Pédalier triple plateau, freins Cantilevier et jantes en alliage
 - Selle anatomique
 - Réflecteurs 360°
 - Grandeurs: 46-50-53cm
- Notre prix cour. 349,99



319,99

30\$ DE RABAIS

Tout-terrain McKINLEY Aventurier 12 vitesses

- Cadre "Hi-tensile" avec fourche Unicrown
- Dérailleurs Shimano Tourney
- Selle anatomique extra large
- Réflecteurs 360°
- Grandeurs: junior.

Notre prix courant 199,99

159,99

40\$ DE RABAIS

Tout-terrain McKINLEY Sierra 18 vitesses

- Cadre "Hi-tensile" avec fourche Unicrown
- Dérailleurs Shimano Tourney SIS
- Freins Cantilevier avec leviers en alliage
- Selle anatomique
- Réflecteurs 360°
- Grandeurs: 46-50-53cm

Notre prix cour. 289,99

259,99

30\$ DE RABAIS

Nouveau!

Hybride McKINLEY Country 100 - 18 vitesses

- Cadre Hi-tensile avec fourche Unicrown
- Groupe Shimano Tourney
- Pneus 700 x 35c type "Cross-country"
- Réflecteurs 360°
- Grandeurs: 54-57cm

Notre prix cour. 229,99

199,99

30\$ DE RABAIS

ACCESSOIRES

Sac wedge NAKAMURA **5,99**

Au bas prix de

Sac guidon McKINLEY **19,99**

Notre prix cour. 24,99

Cadenas MASTERLOCK **13,99**

Au bas prix de

Gants de cycliste McKINLEY **19,99**

En cuir et lycra. (Voir photo)

Notre prix cour. 24,99

Casque pour enfant SIMPSON **29,99**

Notre prix cour. 34,99

Casque protecteur NAKAMURA **49,99**

Approuvé A.N.S.I. Très léger. (Voir photo)

Notre prix cour. 59,99

Couvre-casque McKINLEY **7,99**

En lycra et mèche.

Notre prix cour. 9,99

VÊTEMENT

20% DE RABAIS

sur le vêtement
McKINLEY annoncé

1- Chandail McKINLEY
Polarfleece
Notre prix cour. 89,99

71,99

2- Caisseau McKINLEY

Notre prix cour. 61,99

48,99

3- Maillot cycliste
McKINLEY Coolmax

Notre prix cour. 56,99

44,99

4- Caisseau McKINLEY

Notre prix cour. 64,99

51,99

GARANTIE

1. Pour l'acheteur original, le cadre et la fourche sont garantis à vie contre tout défaut de fabrication et de matériel.
2. Une garantie de 30 jours sur le service après-vente.
3. De plus tous nos vélos sont vendus assemblés.



sports experts

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture samedi le 14 mai. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

CARREFOUR DE L'ESTRIE

567-5286

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts

Recommandation: évaluer le bien-fondé d'une privatisation de Postes Canada

Pierre APRIL Ottawa (PC)

Maintenant que Postes Canada réalise des bénéfices et qu'on lui a donné le mandat de s'aligner sur les entreprises commerciales, il serait intéressant d'évaluer le bien-fondé d'une privatisation.

C'est à cette conclusion qu'en est venu le Comité permanent de la Consommation et des corporations sur le service postal canadien.

Dans son rapport déposé hier aux Communes, la majorité conservatrice a précisé que la privatisation de la Société supprimerait la menace d'ingérence politique qui menace l'efficacité de Postes Canada à l'heure actuelle.

«Le gouvernement, ont indiqué

les représentants conservateurs, et, au bout de compte, le contribuable doit s'assurer que la Société d'Etat ne grève pas le Trésor public.»

Dans l'évaluation d'une telle décision, les représentants de la majorité siégeant au Comité ont pris en compte le produit de la vente de la Société des Postes «dont le gouvernement pourrait utiliser la différence pour réduire le déficit ou financer des programmes de dépenses nécessaires.»

«La privatisation, a ajouté le président du Comité Garth Turner, donnerait aussi aux gestionnaires de la Société plus de ressources financières pour répondre au besoin d'expansion de ses biens d'équipement.»

C'est en 1981, sous un gouvernement libéral, qu'a été adoptée la

Loi sur la société canadienne des postes créant une Société d'Etat chargée d'exploiter le service postal au Canada pour remplacer le ministère des Postes.

Premier surplus

Alors que la Société affichait un déficit d'exploitation de près de 600 millions \$ en 1981-82, elle a enregistré au cours du dernier exercice financier un surplus de 96 millions \$, le premier depuis 30 ans.

Après six mois d'audiences publiques, le Comité des Communes a présenté 39 recommandations dont celles voulant que la Société soit financièrement autonome, qu'elle génère un revenu suffisant de façon à maintenir et à améliorer son service et qu'elle poursuive ses efforts afin de réaliser un taux de rendement de 14 pour cent sur ses capitaux dès 1993-94.

Le rapport va jusqu'à demander au gouvernement qu'il envisage la possibilité d'exiger que la Société des Postes soit assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le rapport dissident du Parti libéral, d'accord avec 27 des 39 recommandations du Comité permanent, s'est attardé à la nécessité de demander à la Société des postes de fournir un service équitable tant aux habitants des villes qu'à ceux des campagnes.

«Nous pensons, a souligné le critique et membre du Comité Don Boudria, qu'en développant les services et en faisant porter l'effort sur la recherche de sources de revenu nouvelles, la Société sera en mesure d'accroître son chiffre d'affaires et ses profits.»

Cependant, les libéraux ont exprimé leur intention de s'opposer à toute forme de privatisation et à la recommandation voulant que la Société verse des dividendes à l'Etat.

L'appel de la dernière chance de Séguin n'a encore rien donné

Québec (PC)

Malgré la volonté du ministre du Travail Yves Séguin de voir les parties retourner à la table de négociations, les représentants syndicaux des travailleurs d'Hydro-Québec n'avaient toujours pas été convoqués par le conciliateur Normand Gauthier en fin d'après-midi, hier.

Dans ce qui semble être un appel de la dernière chance, le ministre Séguin a demandé lundi au conciliateur de voir s'il n'y avait pas moyen de rapprocher les parties pour discuter des différentes avenues pour reprendre les négociations. Il ne semble pas, toutefois, que le conciliateur ait en sa possession quelque nouvelle proposition.

«Nous n'avons pas été convoqués par le conciliateur, pas plus que nous avons discuté avec lui sur quoi que ce soit depuis la déclaration du ministre Séguin lundi», a fait savoir Luc Chabot, conseiller syndical au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et porte-parole des trois sections locales impliquées dans le conflit.

«Cependant, j'imagine que s'il nous convoque, il aura quelque chose de différent à nous dire par rapport à la semaine dernière», a-t-il supposé.

Pas de progrès

Au ministère du Travail, on a reconnu que le dossier n'avait pas progressé au cours des derniers jours «même si cela n'empêche pas le conciliateur de discuter avec les parties

afin d'éviter le dépôt de projet de loi spéciale visant à forcer les employés d'Hydro-Québec à retourner au travail.»

Le spectre de la loi spéciale a été évoqué vendredi dernier par le ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon. Elle a alors reconnu que certains de ses fonctionnaires discutaient avec ceux du ministère du Travail sur la rédaction d'un projet de loi spéciale «dans le but d'assurer le retour au travail des employés.»

Or, il semble que l'intervention de son collègue du Travail ait contribué à retarder la présentation de ce projet de loi spéciale tout comme l'annonce de la présentation du Discours sur le budget qui est prévue pour demain soir.

Les 14 000 techniciens, employés de bureau et de métier d'Hydro-Québec, sont sans contrat de travail depuis le 18 décembre 1988. Depuis cinq mois, leur syndicat (SCFP-FTQ) mène un mouvement de grèves régionales aux quatre coins de la province. Les travailleurs de la société d'Etat ont d'ailleurs tenu une journée de grève générale lundi et une autre est prévue pour le 7 mai si la situation actuelle perdure.

Les demandes syndicales visent une augmentation de salaire de l'ordre de six pour cent pour chacune des trois années de la convention. Les syndiqués veulent également la création de 1900 postes permanents, alors qu'ils en réclamaient 2400 au début de la négociation. Ils veulent aussi restreindre le recours à la sous-traitance par Hydro-Québec.

Décor Royal
Boutique de Décoration
et Cadeaux de Distinction



SEMAINE DES SECRÉTAIRES
Spécial ROSE EN PORCELAINE \$5.95

- Porcelaine
- Cristal
- Marbre
- Laiton
- Argentierie
- Horloges
- Cadres
- Baromètres
- Accessoires de bureau

Les Promenades King
2341, rue King ouest
Sherbrooke
564-4049

TENNIS ÉTÉ 1990

11e année Directeur - RICK PELLERIN

COURS DE TENNIS EN GROUPE OU PRIVÉ POUR JUNIORS ET ADULTES (Débutant la semaine du 7 mai)

- 1- Junior, lundi et mercredi - 16h à 17h (7-10 ans) - 6 sem./12 hrs - 58,00\$
- 2- Junior, mardi-jeudi - 16h à 17h (11-17 ans) - 6 sem./12 hrs - 58,00\$
- 3- Adulte, mardi soir - 18h30 à 20h (Déb. et Inter) - 6 sem./9 hrs - 60,00\$
- 4- Adulte, mardi soir - 20h15 à 21h45 (Inter et avancé) - 6 sem./9 hrs - 60,00\$
- 5- Junior, vendredi - 16h à 17h (8-11 ans) - 6 sem./6 hrs - 34,00\$
- 6- Junior, vendredi - 17h à 18h30 (12-17 ans) - 6 sem./9 hrs - 46,00\$
- 7- Adulte, 18-19-20 mai - 12 hrs - 100\$ (Fin de semaine)
- 8- Adulte, 25-26-27 mai - 12 hrs - 100\$ intensive)
- 9- Adulte, 17 juin-22 juin - 36 hrs - 225\$ (semaine intensive)


ÉCOLE JUNIOR (CAMP D'ÉTÉ) (10-17 ANS)

- 1- 24 juin-29 juin - semaine intensive (dim. au vend.) - 7 hrs par jour - Ratio 16 élèves pour 1 instructeur)
- 2- 1 juillet - 6 juillet - Cours bilingue
- 3- 8 juillet - 13 juillet - Journalier - 225\$
- 4- 15 juillet - 20 juillet - Avec pension - 440\$
- 5- 22 juillet - 27 juillet - Session de deux semaines
- 6- 29 juillet - 3 août - Analyse avec vidéo

BISHOP'S UNIVERSITY
Pour information, appelez:
(819) 822-9672 - Jour; (819) 563-6053 - Soir

ÉCONOMISEZ 200 \$

NOUVEAU! MISS CLAIROL FORMULE GEL



Un gel colorant onctueux professionnellement formulé pour procurer:
- une couleur durable, riche et lumineuse,
- une couverture optimale du gris.
Disponible à la pharmacie de votre choix.


ÉCONOMISEZ 200 \$ **2 \$**

LORS DE VOTRE PROCHAIN ACHAT DE MISS CLAIROL FORMULE GEL

AU DÉTAILLANT - Sur présentation de ce coupon par le client au moment de l'achat du produit spécifié, Clairol vous remboursera la valeur nominale du coupon plus les frais d'administration normaux. Toute autre utilisation de ce coupon constitue une fraude. Les factures prouvant l'achat (dans les 90 jours précédents) d'une quantité suffisante de produits pour justifier tous les coupons de remboursement, doivent être montrés sur demande. Les coupons seront nuls et non avenue s'ils sont présentés pour remboursement par des agences, courtiers ou autres qui ne sont pas des distributeurs agréés de nos produits, à moins d'y être autorisé spécifiquement par nous. Tous les coupons présentés pour remboursement deviennent la propriété de Clairol Canada. Valeur marchande: 1/10\$. Pour obtenir le remboursement, poster à Clairol Canada, C.P. 3000, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, E2L 4L3. Un seul coupon par article.

Date d'expiration - le 31 décembre 1990
Limite: Un coupon par achat.

*MC © 1990 CLAIROL CANADA DIVISION DE BRISTOL MYERS CANADIAN INC. DÉTENTEUR AUTORISÉ MONTREAL, QUÉBEC H3A 3H3



LE PARADIS HORS-TERRE



1990 \$

• 21 pieds de diamètre
• Entièrement équipée
Concepts de fabrication et d'installation exclusifs à Trévi
Quantités limitées
CET ÉTÉ, C'EST TRÉVI.

PLUS POUR VOTRE ARGENT

ENSEMBLE DE JARDIN 6 CHAIRES, PAS 4!

COUSSINS INCLUS

L'ensemble comprend:
• 2 chaises 5 positions
• 4 chaises empilables Joya
• 6 coussins en Textilène®
• 1 table ovale 72 x 33 po
• 1 parasol 71/2 pi (régulier) en Textilène®
• 1 base de ciment

Meubles 100 % résine

499.99

LA GARANTIE TRÉVI

- Produits Trévi à 100 %
- Pas de sous-traitance
- Pas de multiples intervenants
- Détenteur d'une licence d'entrepreneur général, émise par le gouvernement du Québec
- Les exclusivités développées par Trévi.
- système autonettoyant
- système autochauffant
- système interlock
- Conseiller en aménagement à domicile sans frais supplémentaires pour les piscines creusées

OUVERT LE DIMANCHE

Best Business Award 1989 Prix du Meilleur Commerce

Heures d'ouverture
Lundi au vend. 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Dimanche 10h à 17h

Ouvert le dimanche
• Mise de côté
• Contrat de financement
• Chèques acceptés

* Les meubles de patio ne sont pas vendus le dimanche.

1597, rue Galt Est
Fleurimont, Sherbrooke, 823-1100

TRÉVI, la carte atout.
Informez-vous des programmes de mise de côté et de crédit instantané Trévi.

L'EXPÉRIENCE PAR EXCELLENCE



Hydro-Québec à l'heure des économies d'énergie

Montréal (PC)

Hydro-Québec se met à l'heure des économies d'énergie. En association avec la société américaine Teledyne, elle offre un remboursement de 15 \$ à quiconque achètera une pomme de douche à débit réduit.

C'est la première d'une série de 30 campagnes qui, dans 10 ans, auront permis d'éviter la construction de deux barrages comme Manic 5, a soutenu hier M. Jacques Finet, vice-président exécutif des marchés québécois d'Hydro-Québec.

Dans son dernier plan de développement, la société d'Etat s'est fixé pour objectif d'économiser, en 1999, 12,9 térawattheures (TWh) d'énergie par année, sur un potentiel identifiable de 23,3 TWh. Pour y parvenir, Hydro-Québec dépensera 1,8 milliard \$.

Les deux modèles de pomme de douche approuvés par Hydro-Québec sont fabriqués en Ontario par Teledyne Water Pik, une filiale d'une société américaine. La société d'Etat dit qu'elle n'a pas trouvé de fabricant québécois qui pouvait, à brève échéance, fournir un produit de qualité équivalente. Teledyne contribue, en argent et en service, à 5 des 15 \$ de la promotion, qui se termine le 31 juillet.

Ces modèles de pommes permettent de réduire du tiers l'eau chaude consommée avec la douche, sans affecter pour autant le confort. On estime qu'une famille de trois personnes, prenant un total de 14 douches

de sept minutes par semaines, pourrait économiser 50 \$ sur sa facture annuelle d'électricité.

Les pommes de douche qui font l'objet de la promotion se vendent entre 29 \$ et 36 \$ pour le modèle fixé au mur, et entre 49 \$ et 53 \$ pour le modèle de douche téléphone. Si l'acheteur figure parmi les 12 pour cent de la population québécoise qui utilise le gaz naturel ou le mazout pour chauffer son eau, il a quand même la possibilité de réclamer par la poste le remboursement de 15 \$.

Pour la société, les économies ne se limitent pas à la seule facture d'électricité des consommateurs. On économisera dans le traitement de l'eau qui est présentement gaspillée avec les modèles de pomme de douche conventionnels.

Si Hydro-Québec atteint son objectif de convertir 400 000 pommes de douche, les municipalités économiseront 6 millions \$ par année dans le traitement de l'eau, avant et après usage.

La promotion des pommes de douche sera appuyée par un dépliant joint au compte d'électricité, par des présentoirs dans les quincailleries et par une campagne de publicité à la télévision.

Dans ses prochaines campagnes, Hydro-Québec fera la promotion d'un petit filtre qui se visse aux robinets, et à l'automne, de gadgets qui permettent de réduire le coût du chauffage. Au départ, on veut se concentrer sur les mesures qui sont les plus avantageuses pour les consommateurs, tout en n'affectant pas leur confort.

90% des membres de la CSN entérinent l'accord de principe

Lia LÉVESQUE

Montréal (PC)

C'est finalement à 90 pour cent que les membres de la CSN du secteur public ont entériné l'entente de principe intervenue avec le Conseil du trésor.

Hier, en conférence de presse, la vice-présidente de la CSN Monique Simard dévoilait les résultats de la consultation qui a eu lieu auprès de ses 709 syndicats, représentant 125 000 travailleurs du secteur public et parapublic.

À la puissante Fédération des affaires sociales, qui représente 92 000 membres, l'entente a été entérinée par 92 pour cent des membres qui se sont prononcés jusqu'à présent.

À la Fédération des enseignants — professeurs de cégeps —, les membres se sont prononcés en faveur de l'entente dans une proportion de 78 pour cent.

À la Fédération des professionnels, salariés et cadres — dans le réseau de la santé —, 87 pour cent des syndiqués ont accepté l'entente.

À la Fédération des employés de services publics — employés de soutien de commissions scolaires et organismes gouvernementaux — 99 pour cent des syndicats ont approuvé l'accord.

L'entente prévoit des augmentations de salaire de 4 pour cent en 1989 et 5,13 pour cent en 1990. En 1991, l'année de la TPS, la hausse prévue est de 4 à 5 pour cent, selon l'Indice des prix à la consommation. De plus, le 1er juillet, si l'IPC dépasse 5 pour cent, un montant forfaitaire pourra être versé.

La CSN avait aussi marqué des gains au chapitre de l'équité salariale pour les postes à prédominance féminine. Le dossier n'est toutefois pas clos; les négociations se poursuivront pour plusieurs emplois.

Un hic: les techniciennes

La forte proportion avec laquelle l'entente a été entérinée cache cependant un accroc: le mécontentement des 2500 techniciennes médicales de la CSN qui, elles, ont majoritairement rejeté l'entente.

Traditionnellement, ces techniciennes demandent la parité de salaire avec les infirmières, puisqu'elles ont une formation équivalente. Mais, depuis que les infirmières ont réglé, l'écart entre les deux s'accroît. Néanmoins, l'entente de principe de la CSN s'appliquera à elles aussi, puisque la règle de la majorité l'emporte.

Un autre syndicat, celui de Loto-Québec, a rejeté l'accord parce qu'une mécontente est survenue à la dernière minute. La négociation doit se poursuivre dans leur cas sur ce point précis.

Loi 160

Maintenant que les conventions

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564 2323
Sans frais d'appel: Weedon

LAC MÉGANTIC
RICHMOND
ASBESTOS

composez 0 et
demandez Zenith 5-3060

**A TOUTE HEURE DU JOUR
ET DE LA NUIT**

sont pratiquement paraphées, la CSN concentrera ses efforts sur la lutte contre la loi 160.

À DEUX... POUR TOUJOURS!



2 POUR 1 TOUTE L'ANNÉE

LUNETTERIE
**NEW
LOOK**
(1990) INC.

MONTRÉAL
SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES
DRUMMONDVILLE
QUÉBEC
CHICOUTIMI
GATINEAU

LUNETTERIE NEW LOOK (1990) INC.

SHERBROOKE
Galeries
Quatre-Saisons
565-3632

13872

AVANT LE 31 JUILLET 1990

À l'une ou l'autre des succursales

25\$

De réduction sur présentation de ce coupon
lors de votre prochain achat de montures.
(Un coupon par achat)

Ce coupon est non monnayable et ne peut s'appliquer à tout autre
acompte déjà en vigueur.

Un p'tit plaisir de la vie...

SALON CABRIOLET



ET
**AUTOS
SPORT**

jusqu'au 5 mai

au

Carrefour de l'Estrie

EXPOSANTS

ECONAUTO SHERBROOKE

PASSEPORT SHERBROOKE

SHERBROOKE NISSAN

PRECISION ACURA

N.V. CLOUTIER

AUTOMOBILES VAL-ESTRIE

SHERBROOKE LIMOUSINE

AUTO CARREFOUR SHERBROOKE INC.

LUMI WATT INC.

En collaboration
avec



Carrefour
DE L'ESTRIE

12885